BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

SERVICE
des
Études Économiques

BULLETIN

d'Information et de Documentation

IIIme année. Vol. II, Nº 11

10 décembre 1928

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif. Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE: Ce que le Congo représente pour la Belgique (III) par M. F. Baudhuin. —
L'exposé général du Budget belge pour 1929. — Chronique de l'étranger
(Australie, Japon, Chine). — L'amortissement de la dette publique en
Suisse. — Fusion dans l'industrie houillère anglaise. — Statistiques.

CE QUE LE CONGO REPRESENTE

POUR LA BELGIQUE (1).

Le commerce colonial,

par Fernand Baudhuin, professeur à l'Université de Louvain.

D'après les statistiques officielles, le commerce extérieur du Congo s'est présenté comme suit, au cours des deux dernières années:

÷	1926	1927
Importationsfr. Exportations		1.496.000.000 1.055.000.000
Déficit	564.000.000	441.000.000

Un déficit comme ceux que nous constatons ici n'a rien d'étonnant à priori; tout pays neuf doit ordinairement importer plus qu'il n'exporte. Il lui faut des machines, des stocks, des vivres pour la main-d'œuvre employée aux travaux de premier établissement. Normalement un pays de ce genre doit contracter de gros emprunts, jusqu'à ce que, parvenu à l'âge où les nations sont adultes, il puisse exporter assez pour rembourser ses dettes.

Comme le Congo n'est pas encore, de toute évidence, parvenu à maturité, nous admettions sans méfiance les chiffres officiels reproduits plus haut, lorsqu'un fait a attiré notre attention. L'Union Minière du Haut-Katanga avait produit en 1926 quelque 80.000 tonnes de cuivre, valant d'après l'Annuaire statistique de la Belgique et du Congo Belge (2) 677 millions; comment

le total de l'exportation congolaise qui comprend notamment, outre le cuivre, des diamants, des noix palmistes et du coton, pouvait-il n'atteindre pour cette année 1926 que 729 millions?

La statistique détaillée nous montra que le cuivre n'était porté que pour 269 millions, et d'autres inexactitudes manifestes se révélèrent aussitôt.

La question de nos statistiques commerciales relatives au Congo et de la confiance qu'elles méritent a été évoquée à la Commission parlementaire chargée d'examiner le budget du Congo Belge pour 1928. Nous lisons dans l'intéressant rapport de M. Sap (1) que plusieurs membres de la Commission ont estimé que les produits figuraient dans les tableaux de sortie pour des montants inférieurs à leur valeur réelle. Le Ministère des Colonies a répondu que pour la plupart des produits exportés il fallait partir du prix de vente sur les marchés européens, et en défalquer tous les frais qui grèvent ces produits depuis leur sortie jusqu'au moment de leur réalisation.

Ces explications, continue M. Sap, n'ont pas satisfait complètement certains membres de la Commission. Nous les comprenons sans peine; il n'est pas possible de donner une justification satisfaisante au fait que le cuivre valant 677 millions d'après l'Annuaire Statistique (et cette valeur est encore assez inférieure au

⁽¹⁾ Voir Bulletins no 3, vol. II, du 4 août et no 7, vol. II, du 10 octobre 1928.

⁽²⁾ Année 1925-1926, p. 251.

⁽¹⁾ Document nº 236, Chambre des Représentants, 14 juin 1928.

cours du jour) ne figure que pour 269 millions au tableau du commerce extérieur.

Au fait, comment sont établies les statistiques commerciales congolaises? A l'importation, la valeur est déclarce par les intéressés, factures à l'appui, et l'administration contrôle; à l'exportation, on ne tient compte que des poids, auxquels l'administration applique une valeur officielle, qui en fait, pour les deux années dont nous nous occupons ici, n'a parfois que de lointains rapports avec la valeur réelle.

La valeur portée à la statistique devrait être, on l'a vu, celle des marchés européens diminuée des frais supportés depuis le port ou de la frontière congolaise. Quel peut être le montant de ces frais! Il est malaisé de le dire, pour l'ensemble des exportations. Nous avons adopté le forfait de 12 1/2 p. c. de la valeur du marché; les considérations que voici montrent, croyons-nous, qu'il est admissible.

Pour 1926, la valeur totale des importations, exportations et transit congolais, s'est élevée à trois milliards environ; la presque totalité a dû utiliser la voie de mer, et la moitié, semble-t-il, est passée par Anvers (partiellement en transit). Or, les recettes d'exploitation de la Compagnie Belge Maritime du Congo, qui est de loin le principal transporteur, n'ont atteint en 1926 que 125 millions de francs pour les passagers et les marchandises.

Alors qu'il ne devrait y avoir entre les prix d'Anvers et ceux de la statistique congolaise qu'une différence de 10 à 15 p. c., voici la comparaison que l'on peut faire:

Prix en 1926 des produits exportés du Congo.

(en francs, par kilo)

	Marché d'Anvers	Statistique congolaise
Noix palmistes Huile de palme Gomme copal Caoutchouc Ivoire. Coton Minerai d'étain	3,— 4,90 3,30 25,— 145,— 12,— 30,—	1,60 3,00 1,90 17,50 120,— 10,— 12,30

Exception faite pour le minerai d'étain, que nous évaluons d'après la statistique commerciale belge, les prix que nous donnons pour le marché d'Anvers nous sont fournis par les relevés de la firme Bunge, qui les calcule d'après les cours faits le jour de l'arrivée des produits congolais. Ces relevés permettent de constater d'autres discordances, de moindre importance, mais tout aussi inexplicables; ils renseignent par exemple, pour 1.025.000 francs de bois importés, alors que la statistique ne donne que 389,000 francs pour un poids à peu près identique. Nous trouvons

également pour 4.712.000 francs de graine de sésame, quand la statistique n'en mentionne que pour 1.132.000 francs.

Une anomalie se rencontre également en ce qui concerne l'or exporté, dont le kilo n'est porté que pour 11.000 francs, alors que la valeur du métal raffiné s'établit à 21.000 francs pour cette année 1926. Il est vrai que les lingots expédiés ne contenaient que 90 p. c. d'or fin (provenance filonnienne) ou 70 p. c. (pour la provenance alluvionnaire, la plus abondante). Il reste que la régie de Kilo-Moto donne, comme valeur de l'or réalisée en 1926, le montant de 77 1/2 millions, et nous pouvons admettre que ses dépenses hors de la colonie (pour les transports et les frais d'administration) sont relativement peu importantes. La statistique officielle ne mentionne que 58 millions.

II. Les recherches dont nous venons de parler nous ont amené à rectifier de la façon suivante les chiffres relatifs à l'année 1926.

Pour le cuivre, qui représente plus de la moitié de l'exportation congolaise, nous admettrons le chiffre de 677 millions donné par l'Annuaire Statistique. Il correspond à 8.400 francs ou, d'après le cours moyen du change en 1926, à 54 livres sterling la tonne; or, d'après le report de l'Union Minière, le cours moyen du cuivre standard a été de 58 livers pendant cette année; il reste donc une marge suffisante pour les frais de transport hors de la colonie.

En ce qui concerne les noix palmistes, l'huile de palme, le copal, le caoutchouc et l'ivoire, nous adopterons des prix inférieurs de 12 1/2 p. c. à ceux du marché d'Anvers, pour tenir compte des frets supportés par ces marchandises. Cette rectification nous mène au total de 425 millions de francs au lieu des 276 que donnait la statistique. Pour l'or, nous adopterons le chiffre de 75 millions, qui laisse 2 1/2 millions pour les dépenses hors de la colonie.

Nos rectifications ont ainsi porté sur les principales des exportations congolaises; elles figuraient au tableau du commerce extérieur pour 600 millions, et nous les avons portées à 1.777 millions. Il reste des postes divers auxquels la statistique donne un import de 130 millions, et où des sous-évaluations sent certaines. Nous pouvons sans crainte porter ce solde à une valeur rectifiée de 200 millions, ce qui ne censtitue qu'une augmentation de 50 p. c., inférieure à celles que nous avons appliquées aux articles pour lesquels la vérification était possible. Notons d'ailleurs, qu'en tout état de cause les valeurs exportées doivent être relevées de 3 p. c., montant du droit de sertie payé.

La véritable balance commerciale du Congo pour 1926 est donc bien meilleure qu'on ne le dit, ainsi que le montre le tableau que voici :

Commerce extérieur du Congo belge en 1926

(en millions de francs).

	Importat.	Exportat.	Excédent_
Chiffres officiels. Chiffres rectifies.	En_mil	lions_de fra	ncs.)
	1.293	729	Déficit 564
	1.293	1.377	Boni 84

Nous admettrons, par ailleurs, qu'une certaine sousévaluation des importations est probable, par suite de l'insuffisance des déclarations. L'examen des statistiques ne nous a cependant rien révélé à cet égard, et nous croyons que l'écart doit être minime. Sans adopter pleinement le chiffre de 84 millions comme boni de la balance commerciale, nous pouvons conclure que pour 1926, celle-ci n'était pas en déficit appréciable et même qu'elle était sans doute en léger boni. Nous remarquons, au surplus, que les importations comprennent 51 millions d'« objets en nickel » qui doivent être des pièces de monnaie fabriquées en Belgique pour le Congo, et que l'on ne peut assimiler aux importations ordinaires.

III. Examinons maintenant les chiffres du commerce extérieur pour 1927, dont nous n'avons pas encore du reste tous les éléments, les statistiques paraissant avec un retard considérable. Comme nous l'avons montré dans notre premier tableau, la balance se solde par un déficit de 441 millions de francs, représentant 30 p. c. des importations.

En examinant les statistiques dont nous disposons, nous constatons que les prix des exportations ont été relevés par rapport à l'année précédente, mais nous croyons qu'ils demeurent sensiblement au-dessous des réalités.

Nous voyons notamment que le cuivre n'est compté qu'au prix de fr. 4,90 le kilo, alors que le cours moyen du standard au comptant fut de liv. st. 55/13/11, soit environ fr. 9.75 le kilo. Si nous le comptons à fr. 8,50 pris à la frontière congolaise, nous obtenons une exportation de 740 millions au lieu de 426.

Pour les autres produits, nous avons comparé comme précédemment, les prix accusés par les statistiques du commerce extérieur congolais et ceux que renseigne la firme Bunge à Anvers. Nous obtenons le tableau que voici :

Prix, en 1927, des produits exportés du Congo (en francs, par kilo.)

	Marché d'Anvers	Statistique congolaise
Noix palmistes	(En francs 3,35 4,60 3,10 15,30	2,05 3,50 1,85 10,—

Il existe encore des discordances, en ce qui concerne l'ivoire et les bois par exemple. La statistique note 700,000 francs de bois exportés, la firme Bunge estime que la valeur reçue à Anvers est de 3 1/2 millions.

En donnant à ces produits la valeur du marché d'Anvers diminuée de 10 ou de 15 p. c. d'après les marchandises, et en portant le cuivre à fr. 8.50 le kilo, nous obtenons un supplément de 455 millions à ajouter aux exportations; nous le porterons même à 490 millions pour rectifier les autres sous-évaluations. Dès lors, la balance commerciale du Congo pour 1927 prend l'aspect que voici:

Commerce extérieur du Congo belge en 1927. (en millions de francs).

	Importat.	Exportat.	Excédent
Chiffres officiels . Chiffres rectifies .	(En n 1.496 1.496		ancs.) Déficit 441 Boni 49

Tont en faisant au sujet de ces chiffres les réserves exprimées à propos des tableaux rectifiés de l'année 1926, nous devons admettre qu'ils confirment ce que nous avons dit précédemment au sujet de la balance commerciale de notre colonie. La situation est de loin meilleure qu'on ne le croit.

IV. Les spécialistes des questions congolaises surveillent avec grande attention la part que la Belgique prend dans le commerce extérieur de la colonie. Les publications officielles elles-mêmes établissent les proportions: d'après elles, la part de la Belgique aurait été pour l'année 1926 de 54 p. c. à l'importation et de 53 p. c. à l'exportation du Congo; pour l'année 1926, ces chiffres seraient respectivement de 55 et de 50 p. c.

La rectification que nous venons d'apporter aux chiffres globaux des exportations rendrait déjà nécessaire la vérification et la révision de ces pourcentages; mais la façon dont la statistique congolaise tient compte des origines et des destinations force à remettre tout le travail sur le métier.

Signalons, tout d'abord, les divergences entre deux statistiques officielles, celles de la Belgique et celles du Congo:

Voir tableau page 404.

Les divergences entre ces statistiques sont naturellement décevantes. Disons d'ailleurs que les chiffres ne doivent pas coïncider exactement, par suite de l'influence des frets; les envois doivent toujours valoir 10 ou 15 p. c. de plus à l'arrivée qu'au départ. De plus, un certain décalage est possible par suite du temps nécessaire au transport. Une cargaison partie en décembre du Congo et considérée comme afférente à l'année qui finit, sera portée au compte de l'année suivante lorsqu'elle arrivera, en janvier, au port d'Anvers.

Examinons le détail des chiffres que nous venons de donner, en commençant par l'année 1926.

	Statistique belge	Statistique congolaise
	Delge	Congolation
ANNÉE	1926	
Importations du Congo en Belgique	201	386
Exportations de la Belgique au Congo	384.	696
ANNÉE	1927	
Importations du Congo en Belgique	460	524
Exportations de la Belgique au Congo	512	820

1º Exportations du Congo en Belgique. La statistique congolaise donne le chiffre de 386 millions, qui devrait être sérieusement relevé pour tenir compte de nos corrections; il faudrait y ajouter, en outre, la valeur des frets incorporés. Or, la statistique belge ne donne en tout que 201 millions; quelle base faut-il préférer?

Celle de la statistique belge, n'en doutons pas. La valeur des importations est vérifiée par les services de la douane et, au surplus, elle correspond sensiblement à celle du marché d'Anvers. L'écart provient de ce que la statistique congolaise considère comme vendus en Belgique des produits qui ne font que passer par Anvers, et qui pour nous constituent du transit. C'est ainsi que la statistique congolaise donne aux expéditions vers la Belgique le poids de 101.000 tonnes, alors que notre statistique n'accuse que 15.000 tonnes. D'après la statistique congolaise, les envois d'ivoire, de copal, de noix palmistes, d'huile de palme et d'or ont atteint 240 millions, alors que nos statistiques ne leur accordent que 24 millions! La statistique congolaise portait en 1926 l'or de Kilo-Moto comme vendu à la Belgique, alors qu'il était réalisé sur le marché de Londres et que, si nous sommes bien informé, les envois ne passaient même pas par Anvers.

C'est donc, répétons-le, sur la statistique belge qu'il faut nous baser; comme il n'existe pas de droits sur les produits importés du Congo, à l'exception de la taxe de transmission de 2 p. c., aucun motif sérieux de sous-évaluation n'existe. D'autre part, comme le transit est éliminé de nos statistiques par la taxe de transmission, le chiffre des importations n'est pas artificiellement gonflé.

Les importations congolaises, nous l'avons dit, figurent à la statistique belge pour 201 millions; il faut en déduire, pour obtenir les valeurs au départ du Congo, l'équivalent des frets, soit 12 1/2 p. c. La part de la Belgique dans l'exportation congolaise, dont le montant a été rectifié par nous à 1.387 millions, est donc de 175 millions seulement, ou 13 p. c. au lieu des 53 p. c. admis par la statistique officielle.

2º Exportations belges au Congo. C'est encore à la

statistique belge que nous devons accorder ici la préférence. Alors que la statistique congolaise considère comme provenant de Belgique tout ce qui passe par Anvers, la nôtre établit un point de départ plus rigoureux; quant à la destination, nous pouvons nous fier aux indications de nos relevés, le Congo n'ayant que très peu de transit. Tout ce que l'on débarque à Matadi, ou franchit la frontière par le Katanga, demeure au Congo, à l'exception d'un transit peu important et indiqué au moins partiellement au départ d'Anvers.

La statistique belge nous dit qu'en 1926 les exportations belges au Congo ont atteint 384 millions; ajoutons-y 12 1/2 p. c. pour les frets et nous voici à 430 millions, alors que la statistique congolaise donne près de 700 millions. La part de la Belgique dans l'importation totale revient de 50 à 30 p. c.

3° Les détails nous manquent encore pour vérifier complètement les tabeaux congolais pour l'année 1927. Mais ici encore il faudra nous en référer aux statistiques belges, qui en tenant compte des frets nous mènent à 410 millions d'importations vers la Belgique, soit 28 p. c. du total, et 575 millions d'importations belges, soit 38 p. c. du chiffre global. Voici, dès lors, comment se résument les résultats généraux de nos recherches à cet égard:

Part de la Belgique dans le commerce congolais.

	Importations de Belgique	Exportations vers la Belgique
1926 Chiffres officiels Chiffres rectifiés 1927 Chiffres officiels Chiffres rectifiés	54 % 30 % 55 % 38 %	53 % 13 % 50 % 28 %

Nous remarquons, d'une année à l'autre, une amélioration sensible du pourcentage relatif aux exportations vers la Belgique; il passe de 13 à 28 p. c. Ce changement est dû au fait que le cuivre et l'or ont été partiellement envoyés en Belgique en 1927 pour y être raffinés. Sans cette modification de politique, qui n'affecte pas grandement notre économie des échanges congolais, la proportion ne serait que de 18 p. c. en 1927. Le raffinage des métaux prenant de plus en plus d'extension en Belgique, l'année en cours enregistrera une nouvelle avance du pourcentage.

En tout cas, les rectifications opérées par nous ont cette fois quelque chose de décevant; notre commerce avec le Congo n'est pas ce que l'on croit. Mais il ne faut pas attribuer au commerce direct entre métropole et colonie une importance qu'il n'a pas ou qu'il n'a plus. Le Congo, gros producteur de quelques matières premières, ne pourra jamais placer chez nous de façon définitive la plus grande partie de ses exportations. Son rôle est plutôt de nous procurer par voie d'échange les crédits nécessaires à l'acquisition et au payement des céréales et des matières premières étrangères.

Notons du reste que la part de l'Angleterre dans le commerce avec le reste de l'Empire laisse également une large place aux nations étrangères. Les Anglais ont cependant plus d'expérience que nous dans les questions coloniales, et au surplus il n'est pas douteux, les Belges en savent quelque chose, que beaucoup de produits importés sous l'étiquette anglaise ont une autre provenance. De même beaucoup de produits expédiés en Angleterre ne font qu'y passer.

Quoi qu'il soit, voici comment se présente l'intervention anglaise dans le commerce colonial pour l'année 1925-1926:

Part de l'Angleterre dans le commerce des principales colonies.

	Importations dans la colonie	Exportations de la colonie		
Indes	51 % 18 % 49 % 46 %	20 % 38 % 59 % 47 %		

En ce qui concerne nos ventes au Congo, il semble bien, à l'examen des statistiques détaillées, que nous devrions y faire des progrès, quoiqu'il faille nous garder de certaines illusions. Il restera toujours un solde important que nous ne pourrons fournir. La colonie a besoin de vivres que nous ne produisons pas; le Katanga, voisin des colonies anglaises, leur demandera toujours beaucoup de produits, du charbon notamment.

La Belgique paraît fournir actuellement 45 p. c. des produits fabriqués qu'achète la colonie (et non les deux tiers comme le dit la statistique de 1926). Il y a de ce côté un progrès important à réaliser, notamment en ce qui concerne tous les textiles. Lorsque les communications entre le Bas-Congo et le Katanga seront devenues rapides et économiques, les produits belges pourront plus aisément faire la conquête du Katanga.

Le commerce belge trouvera de plus larges débouchés au Congo par l'éviction des produits étrangers; toutefois c'est surtout sur le développement de la consommation que nous devons compter. Sauf accident, le Congo demandera chaque année des quantités croissantes de produits fabriqués que notre pays devra s'efforcer de lui fournir.

L'EXPOSE GENERAL

DU BUDGET BELGE POUR 1929.

Le budget belge pour l'exercice 1929, que le baron Houtart vient de soumettre aux délibérations des Chambres, est le troisième élaboré sous le signe de la stabilité monétaire. Il est affranchi, dit le Ministre des Finances, des « causes générales d'incertitude qui, dans l'ordre économique, ont survécu à la stabilisation monétaire; il n'offre plus d'autres éléments aléatoires que les imprévus inséparables de la vie normale de nos diverses administrations ». Le baron Houtart estime donc que la hausse des prix intérieurs ne doit plus se poursuivre bien longtemps et que, avec l'indice des prix de gros à 835 et l'indice des prix de détail à 845, nous sommes arrivés à peu près à l'étiage où ils doivent normalement se maintenir. Les Belges enregistreront avec satisfaction cette prévision réconfortante.

Les propositions pour l'ensemble des 18 budgets qui composent le budget général prévoient un total de dépenses de 10.225 millions et de 11.484 millions de recettes. L'excédent des recettes est de 1.229 millions dont 1.200 millions seront affectés à la dotation extraordinaire du Fonds d'amortissement de la Dette publique. Il reste un excédent de 29 millions sur un budget de 11 milliards, cela peut paraître minime. Nous aurons l'occasion de voir toutefois que les prévisions de recettes ont été faites avec infiniment de prudence et que les probabilités sont toutes en faveur d'une augmentation des rentrées.

Voici comment se présentent, comparées à celles faites l'année précédente, les propositions budgétaires pour 1929:

Propositions budgétaires comparées pour 1928 et 1929 (en millions de francs).

					Excédent des			
BUDGETS	Dépe	nses	Rece	ttes	Rece	ettes	Dép	enses
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Ordinaires	7.306	8.253	8.798	9543	1.492	1.290		
ordinaires proprement dites. 2º Dépenses et recettes répara-	372	628	17	21		_	355	607
tions	567	384	1.068	1.181	501	796	_	_
1º Exploitation	658 109 270	795 195 —	680 — —	739 — —	— — —	<u>-</u>	109 270	56 194 —
	9.282	10.255	10.563	11.484	2.015	2.086	734	857

Le budget ordinaire.

Les 8.253 millions de dépenses inscrites au budget ordinaire se régarfissent comme suit:

Total des dépenses . . . fr. 8.253.328.000

La dette publique.

Dans les charges de la dette sont comprises les charges de la dette proprement dite plus celles qu'impose au Trésor le service des pensions. Les crédits sollicités pour 1929 dépassent de 78,8 millions ceux votés pour 1928. On pourrait s'étonner de cette augmentation qui paraît ne pas s'accorder avec la diminution assez sensible en capital de la dette belge. Nous expliquerons tantôt cet apparent paradoxe. Du 30 septembre 1927 au 30 septembre 1928 la dette totale en capital a été réduite de 1.323 millions par le jeu de l'amortissement de la dette consolidée et par le remboursement de la dette flottante. Ce résultat a été obtenu malgré les nouvelles émissions nécessitées par le règlement des dommages de guerre en obligations de la dette 5 p. c. de 1925 ou en obligations 6 p. c. de l'A. N. I. C., émissions qui pendant la même période ont atteint un capital de 226 millions.

⁽¹⁾ Ce chiffre ne comprend pas: 1° une somme de 252 millions représentant le capital des obligations de l'A. N. I. C. qui doivent être rachetées à la S. N. C. I.; 2° une somme de 240 millions pour le remboursement partiel du solde des avances faites à l'Etat par la B. N. B. pour le retrait des monnaies allemandes. Le Fonds d'amortissement devant faire face à ces dépenses au moyen de la dotation extraordinaire, la balance du budget n'en est pas affectée.

Le tableau suivant donne un état comparé au franc belge), au 30 septembre 1927 et au 30 septembre 31 octobre 1926 (au moment de la stabilisation du 1928 de la dette publique belge.

I. Dette intérieure. (En millions de francs.)

		,	BALANCE				
NATURE DES DETTES	S	ITUATION A	Augmentation de		Diminution de		
. ·	31 octobre 1926	30 sept. 1927	30 sept. 1928	1927 à 1928	1926 à 1928	1927 à 1928	1926 à 1928
A. Consolidée	22.032 5.215	22.346 4.180	22.189 3.534		157 —	157 646	 1.681
Totaux	27.247	26.526	25.723			803	1.524

II. Dette extérieure. (En milliers d'unités étrangères.)

			Balance				
NATURE DES DETTES	SITUATION AU			Augmei d			nution le
	31 octobre 1926	30 sept. 1927	30 sept. 1928	1927 à 1928	1926 à 1928	1927 à 1928	1926 à 1928
A. Consolidée:							
Dollars	233.180	228.418	224.009	_		4.409	9.171
Livres sterling	24.496	23.989	23.579	_		410	$917 \\ 5.255$
Florins Pays-Bas Francs français	$38.704 \\ 400.000$	$36.141 \\ 400.000$	33.449 400.000			2.692	9.233
Francs suisses	32.000	32.000	32.000	<u> </u>			
Kronor	9.000	9.000	9.000			l	
B. Flottante:]	
Livres sterling	3.130	930			<u>.</u>	930	3.130
Dollars	9.550						9.550
Florins Pays-Bas	5.500		_		ļ -		$\frac{5.500}{7.500}$
Francs suisses	7.500		_		-:-	I	7.500
Dette envers le gouvernement des Etats-Unis: dollars	415.680	413.580	411.130			2.450	4.550
	110.000	110.000	111.100				2.000

Exprimée en millions de francs, la dette extérieure se présente comme suit :

NATURE DES DETTES			BALANCE				
	s	ITUATION A	Augmentation de		Diminution de		
	31 octobre 1926	30 sept. 1927	30 sept. 1928	1927 à 1928	1926 à 1928	1927 à 1928	1926 à 1928
Consolidée	28.897 1.020	28.679 163	28.322		_	357 163	575 1.020
•	29.917	28.842	28.322			520	1.595

	21 actabra	30 septembre	20 santamara	Diminution de			
, ·	31 octobre 1926	1927	30 septemqre 1928	1927 à 1928	1926 à 1928		
I. Dette intérieureII. Dette extérieure	27.247 29.917	26.526 28.842	$25.723 \\ 28.322$				
Total général	57.164	55.368	54.045	1.323	3.119		

Il y a donc réduction sensible en capital. Et pourtant la charge de la dette a augmenté. Déjà l'exposé général du budget pour 1928 expliquait ces majorations annuelles de charges en dépit d'une réduction du montant nominal de la dette. C'est ainsi qu'il signalait que le budget de la dette publique ne comprend pas uniquement les crédits nécessaires au service des emprunts, mais qu'il contient aussi d'importants crédits affectés au service des pensions. Cette année, cette charge est en majoration de plus de 72 millions en conséquence surtout de l'application des dispositions de la loi du 13 septembre 1928, allouant à titre transitoire de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor.

Quant à la dette proprement dite, il est bon de se rappeler que le service de la dette consolidée intérieure s'opère au moyen de dotations fixes, comprenant l'intérêt et l'amortissement. Constamment égales à elles-mêmes, ces dotations ne diminuent pas en fonction de l'amortissement déjà réalisé. Simplement elles disparaissent quand l'emprunt est complètement remboursé. D'autre part, certaines annuités — pour notre dette aux Etats-Unis — sont croissantes et pour certains emprunts, l'amortissement ne commençant qu'un certain nombre d'années après son émission. C'est ainsi que nous relevons parmi les augmentations de charges de la dette proprement dite, une charge supplémentaire de 27 millions de francs, conséquence de la majoration des paiements à faire au gouvernement des Etats-Unis pour les dettes pré- et postarmistice et de 23 1/2 millions de francs pour l'amortissement de l'emprunt 6 1/2 p. c. de 400 millions de francs français, commençant à la sixième année de l'emprunt (1929).

Heureusement, d'importantes diminutions viennent compenser en partie ces accroissements de charges. Citons dans la dette consolidée extérieure (1), 12 1/2 millions de francs de réduction des intérêts à payer pour le service des emprunts à 7 1/2 p. c., à 8 p. c. et à 6 p. c. émis aux Etats-Unis et dans la dette flottante, 20 1/2 millions de francs de diminution de la charge d'intérêts résultant des remboursements effectués.

En fin de compte le total des augmentations de charges s'élève à 83.223.000 francs; les diminutions à 76,596.000 francs. L'augmentation nette est donc de 6.627,000 francs qui, jointe aux 72 millions d'augmentation en faveur des pensions, constitue l'accroissement de charges supporté par le budget de la dette publique.

Le budget des départements ministériels.

La sensible augmentation des crédits sollicités pour le budget des départements ministériels inquiète à première vue.

Les crédits proposés pour l'exercice 1928 s'élevaient à 2.872 millions, les crédits votés (y compris les crédits supplémentaires sollicités) pour le même exercice atteignaient 3.420 millions. Il y a lieu de se rappeler que c'est en 1928 qu'a été votée la péréquation des traitements des fonctionnaires.

Pour 1929 les crédits proposés sont portés à 3.548 millions, soit en augmentation de 676 millions sur les crédits proposés l'année dernière lors du dépôt du budget et de 128 millions sur les crédits accordés par les Chambres.

Dans une excellente analyse du budget pour 1929, parue dans la *Revue Générale* du 15 novembre 1928, M. Fernand Baudhuin exprime certaines craintes au sujet du montant des dépenses.

A vrai dire, les inquiétudes de M. Baudhuin sont peut-être excessives, encore que salutaires car il est bon que la critique d'un budget soit faite sans parti pris ni complaisance. Il admet que « l'augmentation est une loi qui s'est toujours affirmée un peu partout » et qu'elle n'a rien d'anormal « lorsqu'elle va de pair avec celle de la population, de la richesse et du revenu national ». Mais il croit que l'augmentation des dépenses administratives est actuellement excessive et il dresse, pour sa démonstration, le tableau suivant:

⁽¹⁾ Le remboursement de la plupart des emprunts extérieurs s'opère par sommes égales à payer d'année en année. Chacun des amortissements vient donc diminuer la charge d'intérêts des années suivantes.

Dépenses administratives en Belgique.

					143.000.000	
					178.000.000	
					210.000.000	
1910					242.000.000	francs.
1914					289.000.000	francs.
1924					390.000.000	francs-or
1929					515.000.000	francs-or

Ce qu'il commente ainsi: « De 1900 à 1914, les dépenses d'administration avaient augmenté de 62 p.c.; de 1914 à 1929, pendant le même laps de temps donc, l'augmentation est de 78 p. c.

» Cette constatation plutôt rassurante doit être tempérée par la crainte de n'être pas encore parvenus au niveau définitif en ce qui concerne les dépenses. En outre, il est évident que la richesse ne s'est pas accrue depuis la guerre dans la même proportion que de 1900 à 1914. La Belgique est plus riche et plus active qu'avant la guerre, mais pas dans une pareille mesure. »

On pourrait être tenté d'objecter que M. Baudhuin a négligé de retenir la déclaration faite par le baron Houtart au début de la partie de son exposé consacrée au budget des dépenses ministérielles, où il signale que « les budgets élaborés depuis l'armistice, sous l'empire des circonstances, accusaient une tendance à s'écarter d'une règle de bonne administration financière qui consiste à rattacher au budget ordinaire tous les crédits sauf ceux qui ont le caractère de dépense de premier établissement correspondant à une augmentation parallèle du patrimoine national. Le budget de 1929 marque un retour à l'observation intégrale de ce principe. En vue de l'élaboration du budget, il a été procédé à une revision des crédits sollicités et à divers

transferts de l'extraordinaire à l'ordinaire. Nous arrivons ainsi à parachever l'œuvre d'assainissement budgétaire ».

Ainsi se justifie en partie un accroissement nominal des dépenses au budget ordinaire des administrations au cours de ces dernières années, au profit de l'apurement du budget général.

Ensuite, M. Baudhuin a peut-être tort de choisir comme base le cours du change, pour traduire en or, à l'effet de les comparer avec l'avant-guerre, les crédits proposés en 1924 et en 1929. Il eut été plus exact, semble-t-il, puisqu'il s'agit uniquement de dépenses à faire à l'intérieur du pays, de les traduire en pouvoir d'achat d'avant-guerre en se basant sur l'indice des prix de détail. Or, si l'on admet qu'en 1929 l'indice moyen des prix de détail se maintiendra au minimum aux environs de 825, les dépenses d'administration en 1929, seraient, traduites sur cette base en francs d'avant-guerre, de 430 millions. De 1914 à 1929, l'augmentation effective des dépenses n'aura donc été que de 48 p. c. - au lieu de 78 p. c. d'après les calculs de M. Baudhuin - contre 62 p. c. de 1900 à 1914. Il est vrai que durant cette période d'avant-guerre il y a eu également une hausse lente des prix dont il faudrait équitablement tenir compte. En somme, le rythme d'accroissement des dépenses d'administration ne doit pas s'être modifié beaucoup dans l'ensemble de 1900 à 1929.

Hâtons-nous d'ajouter, qu'avec M. Baudhuin, nous faisons des vœux pour que désormais les dépenses prévues pour les départements ministériels puissent être plutôt réduites qu'accrues, ou tout au moins qu'on arrive à les stabiliser en même temps que se stabilise l'indice des prix.

Les budgets des départements ministériels se présentent de la manière suivante:

DUDGETTE	Crédits votés pour 1928 (y compris	Crédits proposés	Différ	ences
BUDGETS	les crédits supplémentaires sollicités	pour 1929	Augmentations	Diminutions
Dotations Justice Affaires Étrangères Intérieur et Hygiène Sciences et Arts Agriculture Travaux publics Industrie, Travail et Prévoyance sociale Colonies Défense Nationale Gendarmerie Finances Totaux	31.302.000 296.081.000 75.144.000 63.775.000 895.424.000 66.066.000 176.664.000 558.364.000 10.530.000 803.618.000 120.214.000 323.576.000 3.420.758.000	31.836.000 299.469.000 76.236.000 104.072.000 866.111.000 69.634.000 195.936.000 596.661.000 10.366.000 846.632.000 126.766.000 324.414.000	3.388.000 1.092.000 40.297.000 3.568.000 19.272.000 38.297.000 43.014.000 6.552.000 838.000	29.313.000 — — — — — — — — — — — — —
Augmentation	* .			75.000

Parmi les principaux accroissements de dépenses à relever, notons:

Pour les frais de personnel des Services publics:

- 8 millions à la Justice;
- 11 1/2 millions aux Sciences et Arts:
- 37 1/2 millions à la Défense nationale (1);
- 9 millions aux Finances.

Pour les frais de matériel:

- 3 1/2 millions aux Sciences et Arts;
- 25 millions à la Défense nationale;
- 4 millions à la Gendarmerie.

Pour le ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène:

20 millions pour le Fonds d'assistance aux communes dont le revenu n'atteint pas, en 1929, huit fois celui de 1913.

Pour les Travaux publics:

- 13 millions pour l'entretien des routes;
- 3 1/2 millions pour l'entretien exceptionnel des canaux, rivières et ports.

Pour le ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale:

- 47 1/2 millions pour les pensions de vieillesse;
- 8 1/2 millions pour l'enseignement industriel et professionnel.

Pour la Défense nationale:

13 1/2 millions pour l'octroi aux officiers et sous-officiers d'indemnités pour études spéciales et pour la majoration des indemnités pour frais de bureau, etc.

Pour le ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène:

13 millions de subside à l'Œuvre Nationale des Invalides de la guerre.

Pour le ministère des Sciences et Arts:

12 millions pour l'enseignement primaire, spécialement affectés à la construction d'écoles et à leur ameublement.

L'ensemble de toutes les augmentations atteint 288 millions. Par contre, on note 161 millions de diminution dont les plus sensibles résultent de ce que certains suppléments de pensions avaient transitoirement figuré à charge des divers budgets en 1928 et ont été normalement mis à charge du budget de la Dette publique (Service des pensions) en 1929, ce qui explique en partie l'accroissement de ce budget que nous avons signalé plus haut.

Budget des Voies et Moyens.

Comparé à celui de 1928, le budget des Voies et Moyens s'établit comme suit:

	Evaluations budgétaires	Recettes	Evaluations budgétaires	Différ	En moins 40.700.000 123.900.000 422.500.000 587.100.000 7.556.000 594.656.000 .000 .000		
	de 1928	de 1928	de 1929	En plus	En moins		
PREMIÈRE SECTION: Chapitre I. — Recettes ordinaires. Impôts: Directs Douanes, accises et recettes diverses Enregistrement, successions, etc Tim bre et taxes assimilées	2.525.000.000 1.678.300.000 773.650.000 2.450.000.000 7.426.950.000	1.917.000.000 1.149.200.000 2.730.000.000	1.874.300.000 1.025.300.000 2.307.500.000	9.500.000	40.700.000 123.900.000 422.500.000 587.100.000		
Chapitre II. Péages	23.275.000 187.784.000 382.637.000	23.325.000 245.350.000 301.824.000	23.750.000 237.794.000 438.915.000	425.000 	7.556.000		
Total des recettes ordinaires	8.020.646.000	9.176.449.000	8.728.809.000	147.016.000	594.656.000		
Diminution		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1	447.640	0.000		
DEUXIÈME SECTION : Chapitre V. Recettes exceptionnelles	2.500.000	9.600.000	1.500.000	·	8.100.000		
Diminution	1		i .	8.100	.000		
TROISIÈME SECTION: Chapitre VI. Recettes compensatoires	759.831.000	664.433 .000	812.852.000	148.419.000	<u> </u>		
Augmentation	, .		ı	148.419	9.000		
RÉCAPITULATION Recettes ordinaires	8.020.646.000 2.500.000 759.831.000	9.176.449.000 9.600.000 664.433.000	8.728.809.000 1.500.000 812.852.000	 148.419.000	447.640.000 8.100.000		
Total général	8.782.977.000	9.850.482.000	9.543.161.000	148.419.000	455.740.000		
Diminution	1	. '		307.321	.000		

⁽¹⁾ Dans cette somme est comprise une dépense importante résultant de l'augmentation du nombre des militaires appointés.

Les prévisions de recettes ont incontestablement été faites avec une excessive réserve et l'on peut prévoir que les recouvrements dépasseront assez notablement les chinres prévus par le Ministre des Finances. Certaines réductions sont considérables, comme celle que l'on prévoit sur le rendement des droits de timbre. Elles tiennent également compte des dégrevements d'impôts qui ont dela été réalisés en 1928 ou qui sont en voie de l'être. « U'est, en effet, dit l'exposé général, pour la plus grande partie la politique d'allègement d'ordre fiscal adoptée par le gouvernement qui détermine en cette matiere la réduction des évaluations budgétaires. Cette politique a trouvé et trouvera encore à s'exercer, spécialement dans le domaine des taxes assimilées au timbre (taxe de transmission, taxe de luxe), qui touche de si près notre activité économique ». Après avoir signalé les premières mesures isolées prises en execution du programme inauguré en 1927 et ayant pour objet un allegement nscal, le Ministre annonce « qu'une reforme de portee plus générale est en voie de réalisation. La nécessité dans laquelle le gouvernement se trouve, en vertu de la loi du 18 juillet 1927, de solliciter de la législation, a l'expiration de l'année 1928, la prorogation de la durée d'application des tableaux de classement des objets soumis à la taxe de luxe, lui a paru l'occasion indiquée d'attenuer quelque peu les charges que cette taxe impose au monde du commerce et de faciliter à celui-ci, par un mode de perception plus simple, l'exécution de ses obligations ». Le Ministre espère que le sacrifice que cette réforme comporte ne tardera pas à trouver ses compensations au moins partielles par une meilleure observation de la loi et une organisation plus facile du contrôle.

Budget extraordinaire.

Depuis plusieurs années déjà les Ministres des Finances s'efforcent d'apurer le budget extraordinaire où l'on avait trop facilement, après l'armistice, inscrit des depenses n'ayant aucun caractère de dépense de premier établissement et que l'on évitait d'imputer au budget ordinaire, où elles auraient dû figurer, pour ne pas avoir à demander à l'impôt les recettes nécessaires pour les payer. Il en résultait que ie budget ne s'équilibrait qu'en raison d'emprunts importants.

Le baron Houtart s'est appliqué à limiter les dépenses extraordinaires au montant des recettes de réparation et aux autres recettes extraordinaires. Son mérite d'y être parvenu est d'autant plus grand qu'une dotation de 250 millions au Fonds des grands travaux vient augmenter sensiblement cette année le crédit inscrit au bénéfice du Ministre des Travaux publics et que les nécessités de la Défense nationale ont porté les crédits alloués à ce Ministère à 162 millions pour 1929, contre 71 millions en 1928, soit une augmentation de 91 millions.

Les dépenses prévues pour les travaux publics en 1929 s'élèvent à 438 millions. Elles seront affectées pres-

que intégralement à deux sortes de dépenses: celles relatives à l'exécution du programme des grands travaux et celles que nécessite la réfection du réseau routier.

Il est intéressant de voir quels sont, dans le programme des grands travaux, les ouvrages qui seront entrepris en 1929. L'exposé général precise la répartition des 250 millions consacrés à cette fin : « La dotation du Fonds des grands travaux est de 250 inilions. Cette somme sera entièrement dépensée en 1929; elle couvrira les dépenses faites pour l'achèvement du canal de Charleroi à Bruxelles, dont l'année 1932 doit voir la nn. Elle permettra de continuer les travaux entrepris le long de la Basse-Sambre, principalement dans le bassin industriel de Charleroi. Les ouvrages en construction le long de la Meuse dans la région de Liége seront poussés avec vigueur. Enfin et surtout, les fonds mis à la disposition du gouvernement seront utilisés à la construction du canal direct Liège-Anvers; 1928 aura eté une année d'études et de preparation, 1929 sera celle d'un commencement de réalisation: la campagne de sondage est terminée, les projets sont en élaboration et l'on passera à l'exécution dans quelques semaines ».

Quant à la réfection du réseau routier elle doit se faire en six ans. Le Fonds spécial des routes doit recevoir 600 millions pour réaliser son programme. En 1928 les crédits mis à sa disposition ont été de 96.560.000 fr. auxquels il faut ajouter 60 millions, montant d'un crédit supplémentaire à solliciter de la législature. Au budget extraordinaire de 1929 est inscrit un crédit de 90 millions ce qui portera à 246.650.000 francs la dotation du ronds spécial des routes au cours des deux premières années de son existence.

- « A ces sommes, il faut ajouter, dit l'exposé général, les credits d'entretien inscrits aux budgets ordinaires, lesquels se montent respectivement, pour les années 1928 et 1929, à 66.499.000 et 79,600,000 francs, soit au total 146.099.000 francs.
- » La réfection et l'entretien du reseau routier de l'Etat auront donc coûté pour les années 1928 et 1929, 392.749.000 francs, soit près de 400 millions ».

Au budget extraordinaire s'inscrivent naturellement les recettes et les dépenses de réparation. Ces dernières sont de 385 millions contre 572 millions au budget précédent, donc en diminution de 187 millions. Sur le total des crédits prévus, 350 millions seront affectés au paiement des indemnités allouées aux sinistrés. Ces indemnités, on le sait, sont payées en espèces ou en titres. Grâce à une amélioration des disponibilités de trésorerie, le gouvernement, « animé du désir de hâter dans la plus large mesure possible la réparation des dommages subis par les éprouvés de la guerre », intensifie les paiements en espèces.

Quant aux recettes de réparation, elles sont en augmentation de 113,220,000 francs sur celles prévues au budget de 1928 :

	Rece	TTES	Différ	ENCES
NATURE DES RECETTES	prévues en 1928	prévues en 1929	en plus	en moins
Réparations allemandes (solde de l'annuité du plan Dawes)	646.000.000	835.000.000	189.000.000	
dommages de guerre	$400.000.000 \\ 21.710.000$		24.220.000	100.000.000
Totaux	1.067.710.000	1.180.930.000	213.220.000	100.000.000
		Augmentation	113.22	0.000

La part que la Belgique touchera en 1929, dans les versements allemands, est évaluée à 128.308.000 marksor, ce qui, au cours de fr. 8,75 le mark-or, représente approximativement 1.100.400.000 francs. De cette somme, il faut déduire 30 millions représentant les frais de la mobilisation des crédits allemands par voie de livraisons en nature. Du reliquat il convient encore de soustraire 235.400.000 francs qui sont portés au budget des voies et moyens et qui représentent. À concurrence de 98 millions, la contre-valeur des frais de l'armée d'occupation et de 137.400,000 francs la contre-valeur de la part de la Belgique au titre de sa dette de guerre envers les Etats-Unis. Le solde, représentant les restitutions et les réparations dues à la Belgique par l'Allemagne, s'élève donc à 835 millions, somme en augmentation de 189 millions sur celle prévue au budget de 1928.

On sait qu'en vertu du plan Dawes, les annuités sont transformées partie en espèces et partie en nature. Au cours de 1929, on estime que les paiements à recevoir en espèces par la Belgique seront de 24 millions de marks-or, le solde de l'annuité, soit 104 millions 308.000 marks-or devant être versé en nature.

Cette proportion de 4/5° de paiements en nature peurrait paraître bien difficile à absorber par la Belgique. « L'expérience acquise au cours des années précédentes, dit le baron Houtart, permet d'affirmer que les achats effectués en Allemagne par le commerce et l'industrie belges, au titre des réparations, absorberont sans difficulté les crédits d'ensemble, 104.308.000 marks-or mis à la disposition du Trésor belge. En effet, les crédits similaires dont la Belgique a disposé pendant l'annuité qui s'est clôturée le 31 août 1928 et s'élevant à 119.700.000 marks-or ont été absorbés dans

leur totalité, sauf un reliquat négligeable de 19.880 marks-or.

» La mobilisation de ces crédits par la voie des livraisons en nature entraîne toutefois des frais, sous forme d'avantages accordés au commerce et à l'industrie belges, dont le montant est évalué, comme il est indiqué ci-dessus, à 30 millions de francs, soit environ 2,75 p. c. de la part belge dans l'annuité ».

Le maintien de l'équilibre du budget belge pour 1929 dépend, on le voit, de l'exécution intégrale par l'Allemagne de ses obligations dérivant du plan Dawes. On comprend dès lors l'attitude du gouvernement devant les propositions de revision du plan. Il ne peut, en aucune manière, être question le réduire le montant des annuités précédemment fixées, ce qui minerait tout l'effort si patiemment et si courageusement poursuivi par le peuple belge pour assainir ses finances publiques.

Budget des régies.

Le budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique clôture, comme en 1928, en déficit de 56 millions. Ce déficit serait porté à 68 millions au cas où, comme il est à prévoir, le Parlement vote le projet de loi instituant une régie autonome des Télégraphes et des Téléphones. Le déficit constaté ne doit toutefois être admis qu'à titre transitoire, en raison des charges supplémentaires qui grèvent l'exploitation des services par suite notamment du relèvement des salaires et des traitements. On doit espérer que les administrations intéressées rechercheront le moyen d'assurer au Trésor des recettes suffisantes pour équilibrer leurs dépenses.

La concentration des banques en Australie.

L'année 1928 aura été fort calme pour les banques australiennes. La situation économique de l'Australie. malgré les grandes richesses naturelles de ce continent. semble assez peu brillante. Le protectionnisme qui fait partie de la doctrine de l'Etat australien, a été poussé fort loin et à l'abri de cette protection, les industries australiennes produisent avec des prix de revient qui, selon le président de la National Bank of Australia, seraient les plus élevés du monde. Le prix élevé des produits manufacturés a exercé une influence déprimante sur l'agriculture et l'élevage; d'autre part, les hauts salaires pratiqués dans les usines ont amené une désertion des campagnes et une congestion des centres urbains. Ayant à faire face à des conditions difficiles, les banques australiennes ont fait preuve de beaucoup de prudence: elles ont eu tendance à restreindre les opérations commerciales et à accroître leurs placements en fonds d'Etat. Ce n'est d'ailleurs pas exclusivement proprio motu que les institutions de crédit ont ainsi modifié leurs placements: la politique d'emprunt des Etats australiens les a amenés à inviter les banques commerciales à souscrire des montants importants, afin d'assurer la réussite des émissions.

L'année qui s'achève aura plutôt été pour les banques une période de réadaptation, après de nombreuses fusions qui ne sont pas sans présenter d'analogie avec les « mergers » des grandes banques anglaises.

En 1918, deux fusions avaient été enregistrées, en 1920, une, en 1921, deux, en 1922, une, en 1927, trois. En même temps, d'importantes augmentations de capital ont été réalisées: les emprunts continuels du Commonwealth et des Etats, ainsi que la concurrence des banques d'épargne ont empêché l'accroissement normal des dépôts dans les banques commerciales. (Chacun se rappelle la concurrence faite, en France et en Belgique, par le bon du Trésor aux dépôts en Banque). D'autre part, les demandes de crédit se sont amplifiées jusqu'à cette année: les banques ont compris qu'elles pourraient tirer parti de l'accroissement de leurs ressources propres.

La nécessité de créer un réseau d'agences a précipité la concentration.

Depuis quelques années, les principales banques n'ont cessé d'ouvrir des sièges dans de nouvelles régions. Menacés par cette concurrence, les établissements de second rang ont cherché à renforcer leur position en procédant de même. Mais la politique du « branch-banking » coûte cher, les nouvelles agences ne pouvant rémunérer le capital investi avant plusieurs années; par conséquent, les grandes banques gardaient ici aussi leur supériorité, mais en même temps, elles

hésitaient à s'engager dans des régions où une ancienne banque était solidement établie bien que de faible importance. De sorte que la ligne naturelle d'expansion des petites et des grandes banques les menait également à la concentration.

Si l'on examine les fusions des dernières années, on constate que la plus importante des deux banques a effectivement cherché dans l'amalgamation le moyen de contrôler un plus grand nombre d'agences.

Les banques australiennes, en se développant de la sorte, ont essaimé hors des limites des Etats particuliers et couvrent tout le territoire du Commonwealth de leurs agences. Au total, il existe actuellement 2,500 agences de banque en Australie, soit une agence pour 2,400 habitants, densité égale à celle des pays les mieux servis sous ce rapport ce qui permet de croire que le mouvement va se ralentir.

De ce qui précède, il est permis de conclure que la concentration en Australie s'est produite sous l'empire des mêmes causes qu'en Angleterre. L'expérience prouve partout que ce sont les grandes banques les plus solides.

La réforme et la concentration des banques au Japon.

A diverses reprises, nous avons publié des études et informations sur la crise financière et bancaire du Japon (1). Le vote d'une nouvelle loi bancaire vise à éviter le renouvellement des secousses économiques dont souffre périodiquement l'Empire oriental dont l'industrialisation progresse très rapidement. Cette loi est l'aboutissement d'une évolution en somme rapide que nous allons retracer.

Le système bancaire japonais est d'origine relativement récente, la première banque moderne du pays ayant été créée en 1873.

A cette époque le système monétaire était aussi rudimentaire que l'est encore aujourd'hui celui de la Chine et jusqu'en 1876 les fermiers étaient encore astreints au paiement d'impôts en nature.

Les monnaies métalliques en circulation appartenaient à de nombreux types, indépendants les uns des autres. Les exigences de la lutte du pouvoir impérial contre le régime des Shogouns avaient obligé le Trésor à recourir à des emprunts forcés ainsi qu'à l'émission de papier-monnaie. Auparavant, il avait pratiqué de nombreuses réductions des monnaies, ce qui avait encore compliqué la situation.

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin No 2, vol. II, page 31, année 1927.

La première réforme consista à créer à Osaka un Hôtel des Monnaies, afin d'arriver à unifier la frappe des pièces métalliques.

En 1872 fut votée une loi nationale bancaire, conférant aux banques qui se créeraient, le droit d'émettre des billets. En quelques années, plusieurs centaines d'établissements de crédit furent créés; il en résulta une rapide inflation des billets de banque; en même temps, les billets du Trésor, demeurés inconvertibles, se dépréciaient.

L'or commença à disparaître de la circulation.

Après de nouveaux troubles politiques, la Yokohama Specie Bank fut créée en 1882; mais n'ayant pu opérer la réforme monétaire projetée, elle abandonna à la Banque du Japon, créée tout exprès, le monopole de l'émission.

L'organisation de la Banque du Japon fut calquée sur celle de la Banque Nationale de Belgique, à l'initiative du comte Matsukata, alors Ministre des Finances du Japon.

L'émission de nouveaux billets d'Etat fut interdite.

En 1897, le gold standard fut adopté. Progressivement, la situation monétaire s'assainit et les billets du Trésor ainsi que ceux des banques privées furent graduellement^cretirés de la circulation.

En même temps, les sociétés par actions se multipliaient et le gouvernement encouragea la création de banques sous cette forme.

Après la guerre russo-japonaise (1904-1905) la vie économique du Japon s'intensifia considérablement et donna lieu à des spéculations qui se terminèrent par des crises financières. Cependant, le Japon maintint une partie des positions acquises et les relations économiques avec l'étranger prirent un grand développement jusqu'en 1914. La guerre mondiale les intensifia encore; la demande de produits japonais augmenta et la balance des comptes devint favorable. Après la guerre, une période de spéculation se termina par la crise de fin 1919, marquée par la mévente de la soie. Ce fut cette dépression économique qui fut le premier signe de la crise mondiale de 1920.

Le Japon subit des pertes énormes et les banques étaient encore occupées à la liquidation de créances compromises lorsque se produisit le tremblement de terre du 1^{er} septembre 1923.

La crise fut d'autant plus forte que la situation antérieure était encore précaire; en outre, une politique de déflation fut poursuivie en 1925 et 1926: en 1926, les prix avaient baissé de 12 p. c. et le yen avait regagné une fraction égale de sa valeur-or. Malheureusement, la baisse des marchandises d'exportation fut beaucoup plus forte encore: 27 p. c. pour la soie et 33 p. c. pour les filés de coton, de sorte que la balance des comptes devint à nouveau défavorable. En outre, une mauvaise récolte vint diminuer le pouvoir d'achat de

la population. La situation en Chine et la dépréciation de l'argent employé dans les transactions avec ce dernier pays, vinrent encore aggraver la crise que traversait le Japon.

En 1927, la situation des banques fut en outre alourdie par suite de la faillite de nombreux débiteurs. Ces pertes vinrent s'ajouter à celles subies à la suite du tremblement de terre.

En 1927, 1.157 sociétés, au capital de 695.000.000 yens, déposèrent leur bilan. Le portefeuille de la Banque du Japon gonfla rapidement par suite de l'aide qu'elle dut apporter aux banques et spécialement à celle de Taïwan.

Le 7 mars 1927, un nouveau tremblement de terre se produisit à Osaka et à Kyoto. Ce désastre vint augmenter encore l'accumulation des crédits gelés; à la fin de mars, 12 banques, dont les dépôts atteignaient 12.000.000 yens suspendirent leurs paiements. En avril se produisit le krach des entreprises du groupe Suzuki, laissant un passif de £. 15.000,000 dont la plus grande partie demeurait due à la Banque de Taïwan qui avait consenti plus de £. 30 millions d'avances au groupe Suzuki qui n'avait fourni que d'insuffisantes garanties.

La chute vint, bien que la Banque du Japon eût réescompté à la Banque de Taïwan 230 millions de yens.

Le conseil privé refusa de garantir un emprunt de la banque, ce qui aurait permis de faire face à la situation. Un nouveau gouvernement fit déclarer le moratorium jusqu'au 22 mai et accorda sa garantie à la Banque du Japon contre les pertes qu'elle pourrait subir en venant en aide aux autres banques, à concurrence de 500 millions de yens.

A la fin de l'année 1927, la crise était loin d'être terminée; le portefeuille de réescompte de la Banque du Japon demeurait fortement gonflé.

Un des résultats les plus notables de la crise fut le transfert des dépôts qui furent retirés des petites banques et confiés à la Caisse d'Epargne et aux grands établissements de crédit: Yokohama Specie Bank, Dai-Ichi, Mitsui, Mitsubishi et Sumitomo. Selon The Statist du 5 novembre 1927, ce mouvement a démontré que par son importance même une grande banque est plus stable qu'une petite et a permis de prévoir que l'avenir amènerait la disparition des petites banques par fusions et affiliations.

Dans le courant de 1927, la Banque de Taïwan, qui avait été créée pour favoriser le développement économique de l'île Formose, fut réorganisée. La Banque du Japon lui consentit des avances de 200 millions de yens, garanties par le gouvernement; ses réserves furent employées à régler certains de ses engagements et son capital social fut réduit des deux tiers.

Le tableau ci-dessous, emprunté à *The Economist*, permet de se rendre compte de la situation de la Banque du Japon pendant la crise de 1927.

1929	Billets en circulation	Prêts et escomptes
15 mars	1.095 1.355 2.659 2.037 1.426 1.464 1.332 1.287 1.270 1.337	234 538 2.095 1.484 991 810 874 864 862 876

Pendant l'année 1927, 39 banques au total ont suspendu leurs paiements; leurs dépôts formaient un montant de plus de 900 millions de yens.

Plusieurs de ces banques ont rouvert leurs guichets au début de 1928, mais neuf mois après la panique, bon nombre d'entre elles demeuraient encore fermées, ce qui rendit l'échéance du Nouvel-An extrêmement difficile. En juin 1928, 25 avaient repris leur activité. Le gouverneur de la Banque du Japon, M. Junnosuke Mouye, s'est employé à hâter la liquidation de ces dépôts gelés. Il a patronné la création de la « Showa Bank » dont le capital est fourni par les grandes banques. Cette nouvelle institution va absorber les établissements en faillite ainsi que plusieurs petites banques. dont l'existence indépendante n'est pas considérée comme favorable à la vie économique du Japon. Cinq banques ont été absorbées de la sorte.

Le 1^{er} janvier 1928 est entrée en vigueur une nouvelle loi bancaire qui mérite d'être étudiée avec soin. Le Eulletin de Statistique et de Législation comparée (1) de mai 1928 en a donné le texte complet, d'après la traduction préparée par le Consultat de France à Yokohama.

La loi, datée du 30 mars 1927, commence par définir le terme banque :

Art. premier. — « La dénomination de banque s'applique aux entreprises qui s'occupent des affaires suivantes :

- » 1º Dépôts ou prêts d'argent, escompte de traites;
- » 2º Opérations de change.
- » Sont aussi considérées comme banques, les entreprises dont les affaires consistent à recevoir des dépôts ».

Cette définition est assez rigide: nos banques belges, les banques allemandes et françaises ne pourraient y répondre. Elle est conforme à la conception la plus rigide de la banque britannique, qui ne tient pas compte de la lente évolution des joint stock banks qui, depuis la guerre, accaparent le marché des accepta-

tions et interviennent dans les émissions des sociétés par actions. Le terme « Guiko » (banque) ne peut être adopté que par les sociétés restant dans la définition ci-dessus; il est obligatoire pour elles.

La conception du législateur japonais se justifie, paraît-il, par l'évolution trop rapide des « banques à tout faire » japonaises qui manquent de traditions.

La loi japonaise fixe le capital minimum des banques: il doit s'élever à un million de yens et à Tokio et à Osaka « le capital des banques qui y ont leurs siège social ou des succursales ne devra pas être inférieur à deux millions de yens ». La loi donne aux banques un délai de cinq ans pour se mettre en règle.

Cette disposition rappelle les dispositions de la ncuvelle loi bancaire italienne (1). Aux termes de cette dernière, les nouvelles banques doivent disposer d'un capital versé de 50.000.000 de lires si leur activité couvre toute l'Italie, de 10.000.000 si elle est limitée au district et de 5.000.000 si elle est confinée à la localité. Une autre disposition commune à l'Italie ct au Japon, exige un cautionnement des banques étrangères: la loi italienne stipule que le ministre des finances est autorisé à exiger des banques étrangères installées dans le royaume, un dépôt à titre de garantie. L'ordonnance impériale japonaise du 15 novembre 1927 (art. 2) déclare que « si une banque étrangère désire ouvrir des bureaux sur les territoires où la loi sur les banques est en vigueur, elle sera tenue de déposer, pour chacun de ces bureaux, une somme de 100.000 yens en bons nationaux ou toutes autres valeurs acceptées par le ministre des finances ».

Le ministre des finances dispose de pouvoirs étendus pour contrôler la vie des établissements de crédit.

Il octroie aux banques la patente leur permettant de commencer leurs opérations; c'est lui qui autorise les banques :

- 1º à changer de raison sociale;
- 2º à modifier leur capital;
- 3° à ouvrir une succursale, une agence ou un bureau local.
- 4º à changer l'emplacement du siège social ou des autres bureaux;
- 5° à transformer en succursale tout établissement autre qu'une succursale.

C'est encore le ministre des finances qui autorise les fusions et qui permet aux administrateurs-délégués ou aux directeurs de prendre part à la direction d'une autre société, le cumul étant en principe interdit.

C'est au ministre des finances que doit être adressé un rapport relatif à la suspension des paiements des banques.

En dehors de ces stipulations concernant des phases peu courantes de la vie des banques, le ministre des finances contrôle leur gestion: à la fin de chaque exercice financier, un rapport et le bilan, dressé sous une

⁽¹⁾ Paris, Imprimerie Nationale, tome 103, nº 5, année 1928.

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 25, du 2 décembre 1926, p. 582 ct bulletin nº 1, du 8 janvier 1927, p. 11.

forme prescrite, doivent être soumis au ministre. On a unifié les exercices pour toutes les banques: dorénavant ils se clôtureront deux fois l'an: fin juin et fin décembre. En outre, les inspecteurs des banques (1) devront délivrer deux fois au cours de chaque exercice financier, un certificat d'inspection donnant le résultat de leurs investigations sur les opérations de la banque et sur son actif, certificat qui sera conservé au siège social. Le ministre pourra exiger des banques tels documents qu'il lui réclamera et en outre, soumettre à des inspections spéciales, exécutées par ses fonctionnaires, celles dont la situation le justifiera.

Le ministre est armé de sanctions: il peut infliger des amendes aux banques opérant sans patente. Il pourra retirer celle-ci, ou révoquer les administrateurs et inspecteurs en cas de contravention aux dispositions de la loi. Celle-ci condamne avec une sévérité toute particulière les fonctionnaires ou administrateurs des banques qui auront:

1° induit en erreur le public ou les autorités par de fausses déclarations dans leurs rapports ou certificats d'inspection, par des publications mensongères de n'importe quelle autre manière;

2º empêché les examens et enquêtes prévus par la loi, en dissimulant les livres et documents, en faisant de fausses déclarations ou par n'importe quel autre moyen.

En Italie, c'est à l'institut d'émission qu'est dévolu le contrôle des banques qui doivent fournir des états mensuels. De la sorte, cette mission très délicate échappe aux atteintes de la politique.

La législation japonaise instituant le contrôle du pouvoir exécutif sur les banques appelle certaines réflexions. L'unification des exercices et celle des documents publiés par les banques paraissent excellentes; on sait qu'en Grande-Bretagne (2) les « big fives » unifient graduellement la présentation de leurs bilans. De même on ne peut que louer le législateur d'avoir demandé aux banques la publication de leur situation à des intervalles plus fréquents qu'une fois par an seulement. Peut-être même, la loi aurait-elle pu exiger la publication d'états mensuels, que publient spontanément les grandes banques françaises, anglaises et allemandes.

Ce n'est pas non plus sans raison que la nouvelle loi bancaire a fixé un capital minimum: une banque travaille surtout avec des fonds empruntés; dès lors, les responsabilités qui pèsent sur ses dirigeants sont plus lourdes que dans une autre entreprise privée. Sans attribuer au capital propre une valeur de garantie exagérée, il est certain, d'autre part, que l'obligation de réunir des capitaux importants opère une sélection

naturelle qui écarte de la profession bien des incapables ou des aventuriers.

Peut-être la loi japonaise a-t-elle poussé un peu loin le contrôle du ministre des finances en lui donnant le pouvoir de s'opposer à la réalisation d'actes d'administration, tels que l'ouverture d'agences. Mais la vie japonaise est si différente de la nôtre que nous ne pouvons guère émettre d'opinion arrêtée. En outre, il semble bien que cette législation minutieuse sera plus une menace qu'un instrument effectif de contrôle: les grandes banques, dont la gestion est irréprochable continueront, en fait, à jouir de leur liberté et il est peu probable qu'un ministre des finances s'avise jamais de les soumettre à une inspection spéciale. Mais les pouvoirs dont est armé le ministre seront fort efficaces pour empêcher les abus et les fautes involontaires que sont exposés à commettre les dirigeants d'entreprises manquant de bases.

Le libellé des dispositions de la loi indique bien que le ministre des finances ne devra faire usage de ses pouvoirs que si les circonstances l'exigent. C'est d'ailleurs ainsi que la nouvelle loi monétaire peut exercer ses meilleurs effets. Il sera intéressant d'en étudier les répercussions. Celles-ci seront forcément limitées puisque jusqu'à nouvel ordre la loi ne s'appliquera qu'à Kyoto et à Osaka.

Un projet de Banque Centrale en Chine.

Il est permis d'ignorer l'état politique de la Chine sans encourir de blâme, De même, une connaissance approfondie de la situation bancaire et monétaire de la Chine est fort peu courante: l'absence de monnaie régulière nationale, l'usage de diverses monnaies étrangères, la pratique de peser les lingots, le droit d'émission conféré aux banques étrangères (et notamment à la Banque Belge pour l'Etranger) créent une confusion que renforcent encore les révolutions militaires qui provoquent souvent d'abondantes émissions de papiermonnaie n'ayant que la faible garantie des gouvernements de facto.

Le gouvernement nationaliste actuel, tout en procédant à la pacification du pays et à la démobilisation des troupes, s'efforce également de résoudre la question monétaire.

Les autorités chinoises veulent créer une banque centrale, chargée d'unifier la circulation et investie du monopole de l'émission. Une mission financière, dirigée par M. le professeur Kemmerer, de l'Université de Princeton, connu dans le monde entier pour les réformes monétaires effectuées en Pologne et en Amérique du Sud, au Chilı notamment, va se rendre en Chine pour y étudier la situation monétaire et formuler ensuite des propositions de réforme. Il n'est pas exagéré de dire que les difficultés surmontées jusqu'ici par le professeur Kemmerer lui paraîtront légères à côté de celles qui l'attendent dans la République chinoise. Les financiers et économistes anglais se montrent assez sceptiques quant à l'aboutissement de ses efforts.

⁽¹⁾ D'après le contexte, le terme d'inspecteur des banques paraît obscur. Peut-être s'agit-il des « commissaires » puisque la loi prévoit « la révocation des administrateurs et commissaires .

⁽²⁾ Cfr. Bulletin nº 12, vol. II, 1927 et Bulletin nº 3, vol. I, 1928.

L'AMORTISSEMENT

DE LA DETTE PUBLIQUE EN SUISSE.

Nous extrayons de la note d'information n° 12, publiée par le Fonds d'amortissement de la Dette publique, ces quelques renseignements relatifs à la politique d'amortissement de la Suisse. On verra que les méthodes en vigueur dans cet Etat reposent sur des principes assez différents de ceux admis en Belgique.

Le point de départ de toute politique d'amortissement se trouve, en Suisse, dans les chiffres du « bilan ». En effet, le département des finances dresse, chaque année, un Bilan de la Confédération, où l'on voit, à l'actif, tous les biens et avoirs de l'Etat, au passif ses dettes, engagements et réserves.

Au 31 décembre 1913, il y avait un « solde actif » de 102 millions de francs suisses, c'est-à-dire que la dette était entièrement couverte par des valeurs réelles. Au 31 décembre 1925, il s'était formé un « solde passif » de 1,566 millions. La dette effective était toutefois de 2,255 millions, dont 2,068 pour les emprunts consolidés. Mais c'est sur le premier de ces chiffres, c'est-à-dire sur le montant non couvert du bilan, que portera l'amortissement.

L'arrêté fédéral du 15 juin 1927 contient donc les dispositions fondamentales suivantes:

- « Article premier. L'amortissement de la dette a pour but l'extinction du solde passif du compte d'Etat de l'année 1925, soit de 1,566,622,464 francs. Il commencera en 1926 et doit être fixé de telle sorte que le solde passif soit amorti en 40 ans au plus.
- » Article 2. Pour assurer l'efficacité de l'amortissement de la dette, on devra à l'avenir éviter des déficits dans le compte d'Etat. Si, exceptionnellement, des déficits se produisent, ils devront être comblés par les budgets des cinq années suivantes.
- » Article 3. Seront affectés à l'amortissement de la dette: a) 275 millions de francs à prélever sur le produit de l'impôt de guerre extraordinaire conformément au plan d'amortissement, qui fait partie intégrante du présent arrêté: b) dès l'année 1927, une quote annuelle d'amortissement à inscrire au budget, conformément au plan d'amortissement. »

L'équilibre du budget fédéral ayant été rétabli en 1926, il a été possible, en effet, dès l'année 1927, d'affecter au remboursement de la dette publique la plus grande partie du produit de l'impôt extraordinaire de guerre. Le plan d'amortissement établi par le conseil fédéral et qui crée un service d'amortissement autonome et indépendant de la politique budgétaire, prévoit que la dette publique sera désormais réduite effectivement à l'allure moyenne de 30 millions de francs par an. Ce montant représente une annuité minimum et qui sera probablement supérieure à ce chiffre

La réduction progressive du solde passif procurera un allègement parallèle dans le service des intérêts de la dette fédérale. Cette réduction de dépenses ne profitera pas au budget, son équilibre étant réalisé indépendamment de ladite diminution de dépenses. L'intérêt des sommes affectées à la réduction de la dette viendra, en conséquence, s'ajouter au produit annuel de l'impôt de guerre et accentuera la progression de l'amortissement. Cette annuité ira ainsi en accroissement jusqu'en 1934, époque à laquelle aura lieu vraisemblablement le versement des derniers arrérages de l'impôt de guerre.

FUSION

DANS L'INDUSTRIE HOUILLERE ANGLAISE.

Sous la raison sociale nouvelle de « Manchester Collieries Ltd » vont fusionner cinq entreprises houillères du Lancashire.

Ce sont:

- 1° Andrew Knowles and Sons Ltd (avec sa filiale Andrew Knowles Wharves Ltd); quatre charbonnages avec six puits et un capital de 750.000 £.
- 2º Clifton and Kersley Coal Cº (avec ses filiales: Pilkington Colliery Cº Ltd, Outwood Collieries Ltd et Collieries (Clifton and Kersley Ltd); capital émis de 764.700 £ qui possède quatre charbonnages avec cinq puits;
- 3º Bridgewater Collieries Ltd (avec sa filiale a Bridgewater Wharves Ltd »); sept charbonnages avec neuf puits;
- 4º Fletcher, Burrows and Co, Ltd; trois charbonnages avec quatre puits;
- 5º John Speakman and Sons Ltd.; un charbonnage avec trois puits, soit au total 19 charbonnages et 27 puits.

Des négociations se poursuivent en vue de l'entrée dans la combinaison d'une sixième entreprise : The Astley and Tyldesley Collieries Ltd.

La « Manchester Collieries Ltd », qui doit réunir les entreprises fusionnées, après ratification par les actionnaires de chacune d'elles, aura un capital d'environ 5.000.000 £ et sa production annuelle sera de 4.000.000 à 5.000.000 de tonnes, donnant de l'emploi à près de 20,000 ouvriers. D'autre part, elle possédera un freehold d'importantes réserves de houille qui lui assureront une existence très longue.

La fusion réunit plusieurs entreprises qui possèdent des organisations de vente très importantes desser vant une même région.

Cette fusion est la quatrième qui ait été effectuée dans l'industrie houillère de la Grande-Bretagne depuis le conflit désastreux de 1926.

La première qui ait eu lieu dans le Yorkshire, a réuni, sous la raison sociale de « Yorkshire Amalgamated Collieries », les deux charbonnages de production de Danaby and Cadeby et de Dinnington et ceux, en cours d'installation, de Rossington et de Maltby. La Yorkshire Amalgamated Collieries Ltd a un capital autorisé de 5.000.000 £, dont 3.764.306 £ émis et une capacité annuelle de production d'environ 5.000.000 de tonnes. Elle emploie 13.000 hommes dans 5 puits.

La deuxième fusion a été l'absorption récente, par la « Powell Duffryn Co » d'un certain nombre d'entreprises, comprenant les charbonnages Great Western et Lewis Merthyr, ce qui a porté à 10,000,000 de tonnes l'extraction annuelle dont elle a le contrôle. Elle possède 36 puits et emploie 25.000 ouvriers.

La troisième a été la constitution, par fusions successives, de « l'Amalgamated Anthracite Collieries Ltd » qui, telle qu'elle existe actuellement, contrôle 80 p. c. environ de la production d'anthracite du sud du Pays de Galles.

D'autre part, le South Wales Journal of Commerce du 1er octobre signale la fusion de deux importantes firmes s'occupant de la vente des charbons : la « Bradford Coal Merchants and Consummers' Association Ltd » de Bradford et « W. Fletcher and Sons Ltd » de Leeds.

Les succursales et dépôts de la première sont situés dans le Yorkshire, mais les organisations de W. Fletcher and Sons Ltd s'étendent jusqu'à Liverpool et Londres.

Dans sa circulaire annonçant la fusion, la Bradford Coal Merchants and Consummers' Association Ltd en fait ressortir les avantages:

La nécessité de la plus grande efficacité possible dans le processus de livraison de la houille depuis le carreau de la mine jusqu'au consommateur s'affirme de plus en plus, et la fusion de nos deux entreprises est l'aboutissement de la résolution qui s'est, en conséquence, imposée à nous d'éliminer toutes dépenses inutiles. Cette fusion rendra possible la réalisation d'importantes économies et permettra une amélioration du service dans les voies suivantes:

- 1. Coordination des livraisons,
- 2. Accroissement et amélioration de notre capacité d'achat.
- 3. Mise en commun de nos ressources techniques : laboratoires, etc.

Signalons à propos de ces fusions que le Board of Trade a publié un rapport sur les mouvements de con- | 1928 et « Times » du 6 novembre 1928.

centration qui se sont produits dans l'industrie charbonnière depuis le vote du Mining Industry Act-1926.

La première partie de cette loi avait pour objet de faciliter l'exécution des recommandations de la Commission Samuel (1925) en ce qui concerne les fusions de charbonnages ou la constitution d'ententes entre ces derniers. La Commission avait formulé l'avis que le mouvement devait venir de l'initiative privée, mais qu'au besoin celle-ci devrait être stimulée par des mesures législatives.

Le rapport que nous allons brièvement résumer (1) fait remarquer « qu'il n'est pas nécessaire que chaque mesure ou chaque forme d'intégration ou de coopération entre des entreprises houillères doive recourir aux avantages du « Mining Industry Act » et qu'en réalité, une très petite partie seulement des mesures prises dans ce sens a été soumise à la commission compétente. L'existence de clauses obligatoires dans la loi a sans nul doute favorisé la concentration volontaire, sans qu'il ait été nécessaire d'évoquer ces clauses ». Le rapport n'examine pas seulement les amalgamations pures et simples mais aussi les mesures prises pour réduire l'« individualisme » des propriétaires de mines, tant en ce qui concerne le contrôle de ces dernières que l'organisation des marchés ou l'exécution de certains services: épuisement des eaux, production en commun de force électrique.

La loi avait cependant comme objectif principal de favoriser les fusions et de concentrer la propriété des mines de charbon: 14 fusions concernant 172 puits, employant 126,000 hommes se sont produites.

Le groupe le plus puissant est celui des mines Powell-Duffryn. Le groupe de l'Ocean Coal Cy groupe 19 puits, employant normalement 20.000 mineurs. Le groupe « South Wales Anthracite » contrôle 60 puits où travaillent 17,000 ouvriers. La « Carlton Main Cy » emploie 15,000 hommes dans ses six puits.

Trois fusions seulement, intéressant 32 puits et 25.900 ouvriers furent soumises à la commission; les autres intéressant 45 mines, 140 puits et 93,544 ouvriers furent réalisées librement; il faut ranger dans cette dernière catégorie la récente fusion des « Manchester Collieries Ltd » avec 19 puits et 16,000 ouvriers au minimum.

⁽¹⁾ Cmd 3214. His Majesty Printing Office. Londres

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DU CHANGE.

L'activité du marché s'est élargie au moment de la fin du mois, toutefois le volume des transactions n'eut pas la même ampleur que d'habitude; dès le samedi 1er décembre, le marché a repris sa physionomie normale, alors que, généralement, son activité se prolonge pendant plusieurs jours après l'échéance.

Les cours cotés prouvent que notre devise a maintenu vis-à-vis de la plupart des autres changes une prime souvent importante, sauf, par rapport au dollar et au reichsmark, qui, depuis un certain temps déjà, se sont tenus à un niveau voisin du pair. Le première de ces deux devises se trouvait, il y à quinze jours, autour de 7,19425. Elle fléchit, en quelques séances, vers la fin du mois, jusqu'à 7,19025, puis revint graduellement à son point de départ. Le reichsmark a touché pendant vingt-quatre heures 171,50; il s'est ensuite replié jusqu'à 171,40, cours qu'il a répété à différentes reprises.

Les 29 et 30 novembre, sous la pression d'offres relativement nombreuses, la livre sterling est descendue à 34,8885. En dehors de ces deux séances, elle valut d'une façon quasi constante 34,8925 environ. Le franc français s'est quelque peu alourdi ces jours-ci. Il a fléchi de 28,115 à 28,10. Cette réaction est en corrélation avec une légère avance de la livre sterling à Paris.

Le florin est resté soutenu durant toute la quinzaine. Il a plusieurs fois franchi le cours de 288,90. Le franc suisse s'est également montré ferme: il est passé de 138.50 à 138,59.

Le change espagnol dont nous avons souligné le redressement à la suite des mesures prises pour le défendre contre les menées de la spéculation, a enregistré cette semaine-ci une avance sensible. Nous le trouvons à 116,20 environ venant de 115,90. Le cours de la lire italienne s'est déplacé de 37,70 à 37,65 3/4. Les trois couronnes scandinaves, quelque peu délaissées, n'ont pas subi de changement notable durant la quinzaine.

La prime payée pour la livre sterling à trois mois a oscillé entre 3 et 3 1/2 centièmes de belga. Celle du franc français pour le même terme a fléchi un moment à 1 3/4 de centième de belga, puis s'est relevée jusqu'à 3 centièmes de belga environ.

Le taux du « call money » s'est raffermi de 2 1/2 à 4 p. c. au moment de l'échéance; en ce moment on paie encore 3 1/4 p. c. L'escompte privé continue de valoir 3 15/16 p. c.

Bruxelles, le 6 décembre 1928.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

La situation du marché du comptant ne s'est guère modifiée depuis le 20 novembre dernier.

Sauf, toutefois, aux glaceries et aux verreries qui bénéficient d'une nouvelle hausse, parfois fort sensible, l'ensemble de la cote montre une tendance indécise.

Citons:

Aux rentes: 3 p. c. Dette belge 2° série se répète à 62,50; 5 p. c. Intérieur à prime, 477,50 contre 480; 5 p. c. idem (titres de 25.000 fr.), 484 contre 487; 5 p. c. Restauration Nationale se répète à 86,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 195,25 contre 197; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922 se répète à 234; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 489,75 contre 492.

Aux assurances et banques: Action nouvelle Banque de Bruxelles, 2970 contre 2935; Banque Nationale de Belgique, 2920 contre 2875; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 7025 contre 6900; Banque des Colonies, 1500 contre 1630; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 1115 contre 1155; part de réserve Société Générale de Belgique, 32900 contre 35900.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 3895 contre 3400; part de fondateur idem, 36375 contre 31000; action de capital Crédit Foncier Sud-Américain, 11325 contre 11725; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 9100 contre 9425.

Aux chemins de fer et canaux: Action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 6075 contre 5800; Congo, 877,50 contre 857,50; action de jouissance Welkenraedt, 13100 contre 12650; Société Nationale des Chemins de fer Belges, 616 contre 619; action de capital Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 2775 contre 2915.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Action de capital Bruxellois, 2600 contre 2325; action de dividende idem, 7600 contre 7200; 20° part de fondateur Buenos-Ayres, 4505 contre 4310; 100° part de fondateur Rosario, 4100 contre 4060.

Aux tramways et électricité (Trusts): 5° action ordinaire Centrale Industrie Electrique, 8550 contre 8475; Chemins de fer et Entreprises, 2665 contre 2645; 10° part de fondateur Société Générale Belge d'Entreprises Electriques, 19475 contre 18500; action ordinaire Tientsin, 6725 contre 6000; action de capital Sofina, 81500 contre 79750; action privilégiée Electricité et Traction, 13375 contre 13500; 10° part de fondateur Sofina, 138000 contre 140500.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Eclairage et Chauffage par le Gaz, 12475 contre 11750; 5° action ordinaire Electricité de Kovno, 5725 contre 5250; Electricité de Seraing et Extensions, 9575 contre 9175; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 13025 contre 12525; 10° part de fondateur Electricité Est de la Belgique, 8000 contre 8250; part de fondateur Luxembourgeoise d'Electricité. 3510 contre 3750.

Aux Industries Métallurgiques: Armes de Guerre, 2875 contre 2750; Cockerill, 4260 contre 4100; Fonderies Bruxelloises, 2805 contre 2570; Fabrique de Fer de Charleroi, 5725 contre 5840; Forges de Clabecq, 50000 contre 50700; Forges de la Providence, 14500 contre 14950.

Aux fours à coke: Système Lecocq (part de fondateur), 6150 contre 6425.

Aux charbonnages: Gouffre, 13800 contre 13125;

Mariemont et Bascoup, 9025 contre 8825; Produits au Flénu, 5100 contre 4400; Monceau-Fontaine et Martinet, 10900 contre 11525; Ressaix-Leval-Péronnes, 6525 contre 7025.

Aux zincs, plombs et mines: Overpelt-Lommel, 3675 contre 3400; 10° action Vieille-Montagne, 4800 contre 4495.

Aux glaceries: Germania, 27525 contre 21875; Nationales Belges 37525 contre 30975.

Aux verreries: Hamendes, 1500 contre 1260; Jonet, 3600 contre 3350; action ordinaire Jumet, 1600 contre 1150.

Aux industries de la construction: Action ordinaire Ciments de Visé, 6715 contre 6630; part de fondateur Merbes-Sprimont, 15000 contre 14500; action privilégiée Tuileries du Pottelberg, 6975 contre 7500.

Aux industries textiles et soieries: Action de jouissance Nouvelle-Orléans Gand, 13975 contre 11875; 5º action de jouissance Axminster, 4525 contre 4825; Soie d'Obourg, 1250 contre 1490; action de capital Soie Viscose, 5350 contre 5700.

Aux produits chimiques: Action de dividende Sidac, 8950 contre 8800; part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 8275 contre 9475; action de capital Cuivre, Métaux et Produits Chimiques d'Hemixem, 475 contre 520.

Aux valeurs coloniales: Action de capital Ciments du Katanga, 6675 contre 5925; Elevage et Alimentation au Katanga (Elakat), 3375 contre 3065; action privilégiée Katanga, 162500 contre 146100; action ordinaire idem, 135100 contre 125100; 100° part de fondateur Minière Grands Lacs Africains, 3007,50 contre 2852,50.

Aux alimentations: Moulins La Royale, 4750 contre 4000; action de capital Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 8900 contre 9400.

Aux industries diverses: Part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 8900 contre 9450.

Aux papeteries: Droogenbosch, 865 contre 652,50; Delcroix, 11225 contre 11675.

Aux actions étrangères: Canadian Pacific, 9145 contre 8690; action de capital Cairo-Héliopolis Cy, 3715 contre 3500; Sosnowice, 1980 contre 1710; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 9125 contre 9525; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 20525 contre 21000; part de fondateur Palmeraies Mopoli, 16100 contre 17275.

Terme.

Relevons:

Brazilian Traction, 2668,50 contre 2637,50; action de capital Buenos-Ayres, 932,50 contre 915; action de dividende idem, 840 contre 827,50; Crégéco, 498,75 contre 496,25; action de capital Tramways de Constantinople, 1235 contre 1225; action de dividende idem, 1115 contre 1085; Héliopolis, 3710 contre 3515; Industries Chimiques, 990 contre 960; Kaïping, 675 contre 661,25; Kasaï, 967,50 contre 940; Prince-Henri, 3405 contre 3210; Banque de Paris et des Pays-Bas, 6980 contre 7080; Barcelona Traction, 2265 contre 2220; action de capital Gaz du Nord, 1525 contre 1602,50; Mexico Tramways, 1855 contre 1910; Pétrofina, 1515 contre 1575.

(1) (122.1 J

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

	Taux o	fficiels (B. N.	de B.)	Taux « hor	s banque »	Taux du « c	all money
DATES 1928	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com-	marché
a) La dernière quinzaine:	·						
21 novembre 22 — 23 — 24 — 26 — 27 — 28 — 29 — 30 — 1 Décemb. 3 — 4 — 5 — h) Mois antérieurs (1):	4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,—	4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50	5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50	3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875 3,96875	4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375 4,375	2,50 2,25 2,— 2,25 2,— 1,75 2,— 3,75 4,— 3,75 3,50 3,50 3,50	2,625 2,625 2,375 2,25 2,— 1,75 2,— 3,50 4,— 3,75 3,50 3,50 3,50
1926 1927	7,06 5,41	7,56 5,91	7,96 6,89	— 4,0534			2,8488
1927 Septembre Octobre Novembre Décembre 1928 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre	5, — 5, — 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 50 4, 4, — 4, — 4, — 4, —	5,50 5,50 5, 5, 5, 5, 5, 5, 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50	6,50 6,50 6,— 6,— 6,— 6,— 6,— 6,— 5,50 5,50 5,50 5,50	3,7933 3,8317 4,1739 4,2454 3,9567 3,875 4,0903 4,2663 4,3975 4,3966 3,9337 3,9375 3,9375 3,9375 3,9375	4,375 4,375 4,614 4,625 4,2908 4,125 4,3565 4,625 4,7475 4,762 4,35 4,375 4,375 4,375 4,375	2,279 2,721 3,217 2,924 1,707 2,465 3,2685 3,4185 2,855 2,8125 1,97 2,9038 2,525 2,9352 2,60	2,274 2,7308 3,337 2,5648 1,707 2,50 3,569 3,6413 3;04 3,0673 2,185 2,9567 2,535 2,9398 2,73

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) le 20 novembre 1928 { sur les valeurs à terme 9 % 8,50 %

II. - Taux des dépôts en banque le 20 novembre 1928.

	Compte	Compte	Compte		Compte de dépôts à :								
BANQUES	å vue	de quinzaine	préavis de 15 jours	l mois	3 mois	6 mois	l an	2 ans	3 ans	5 ans			
Société Générale Banque de Bruxelles Caisse de Reports Société Nationale de Crédit à l'Industrie	1,50 1,50 1,50	4,50 4,70 4,85	4,50 — —	4,50 4,50 4,50	4,50 4,50 4,50 4,75	4,50 4,50 4,75 5,—	5,—	5,— 5,50	5,50	5,50			

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat: 4 p. c. jusqu'à 20,000 francs; 3 p. c. pour le surplus.

⁽¹⁾ Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois et les moyennes mensuelles des taux « hors banques » et taux du « call money ».

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours des changes à Bruxelles.

DATES : 928	Londres £ ==35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	NEW-York (câble) \$ == 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b	Madrid 100 P. = 138,77 b.		Sтоскногм 100 сг. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	Сореннавие 100 сг. = 192,736 b.	Рвадив	MONTRÉAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	RSOVIE	100 zl. = 80, 68 b. Budapest 100 pengo = 125,79 b.
22-11 23-11 26-11 27-11 28-11 29-11 30-11 3-12 4-12	34,89375 34,8925 34,8915 34,8915 34,8910 34,8885 34,8885 34,88875 34,8930 34,8935 34,8930	28,1070 28,1075 28,1180 28,1170 28,1160 28,1125 28,11625 28,1145 28,1080	7,19375 7,1940 7,1910 7,19025 7,19075 7,1914 7,19375 7,1936	288,81 288,785 288,80 288,85 288,925 288,90 288,85 288,93 288,925 288,92 288,855	138,54 138,56 138,525 138,525 138,56 138,58 138,59 138,59 138,59	115,98 115,98 115,98 115,90 116,10 116,18	37,70 37,685 37,70 37,6925 37,6825 37,6825 37,68 37,68 37,68 37,68 37,65	192,35 192,30 192,30 192,25 192,25 192,25 192,25 192,20	191,775 191,725 191,725 191,725 191,725 191,725 191,725 191,78	191,725 191,725	21,3225 21,325 21,3225 21,3125 21,31 21,3175 21,3175 21,315 21,315 21,3175	7,1810 7,1830 7,1820 7,1810 7,18 7,1805 7,18 7,18	171,50 171,44 171,39 171,425 171,43 171,39	101,075 101,10 101,15 101,05 101,10 101,125 101,10 101,15	80,6 80,6 80,5 80,5 80,5 80,5 80,5	10 125,25 10 125,30 10 125,25 125,27 125,35 125,37 125,40
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Lor	ndres	Paris	New Yo (câble	LAmste	rdam	Genève	Madrid	Ital	ie S	tockholm	Borti	n	Vienne
Sep Oct Nov Déc Jan Fév Mar Avr Mai Juir Juir Juir Joil Oct	tembro obre vembro embro vier rier n llet ttembro obre	1927 3 1928 3 1928 1928 1928	34 34 34 34 34 35 34 34 34 34 34 34 34	95 966 946 912 902 900 895 89	belgas 28,198 28,187 28,160 28,138 28,196 28,230 28,221 28,185 23,196 28,146 28,110 28,097 28,103 28,107 28,111 rme. (R	bolgas 7,185 7,187 7,180 7,167 7,148 7,171 7,181 7,163 7,161 7,176 7,191 7,195 7,194 7,195	3 288 0 287 5 288 2 289 1 289 1 288 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	801 522 263 031 264 114 67 57 984 77 823 41 45 44 80	belgas 138,40 138,477 138,198 138,052 138,203 138,181 137,99 138,06 138,01 138,219 138,486 138,460 138,509	belgas 122,593 123,043 124,073 121,469 119,014 122,700 121,991 120,09 119,830 118,67 118,271 119,436 119, - 116,45 115,95	2 37, 3 39, 3 39, 3 39, 3 39, 4 38, 37, 37, 37, 37, 37, 37, 37, 37,	78 748 69 619 635 635 676 692	belgas 192,688 193,019 193,368 193,017 193,031 192,822 192,785 192,52 192,22 192,191 192,14 192,515 192,44 192,515 192,43 192,41 192,41	beiga 170,7 170,9 171,3 170,9 170,7 170,8 171,3 171,4 171,1 171,2 171,3 171,4	725 903 318 997 763 382 33 43 22 10 145 251 358 13 34	belgas 101,246 101,329 101,107 100,886 101,144 101,18 100,73 100,64 101,034 101,326 101,31 101,17
	D 4 EG 273 G			POUR	1 £		POUR 10	00 FR.	FR.	Pe	our 1	\$. PO	UR 100) florins	
	DATES	1928	ach	eteur	vende	ır	cheteur	ver	deur	achete	ur .	vendeu	ır ac	heteur	v	endeur
21 nove 22	mbre		R R R R R	0,009 0,008 0,006 —————————————————————————————————	R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0	09 1 08 07 03 04 02 02 06 04 05 07	8 0,008 0,006 	R C R C R C R C R C R C R C R C R C R C	0,008 0,006 0,006 0,008 0,004 0,004 0,004 0,003 0,007	D 0,0 D 0,0 	035 I I I I I I	0 0,00 0 0,00	03 025 035 025 035 02 03 04 D D 04 D 05 05 05 05 05 05 05	 0,075 0,075 0,075	D D D D D D D	0,05 0,010 0,075 0,075 — — 0,075
21 nove 22 23 24 26 27 28 29			R R R R R R R R R R R R R R R R R R R	0,032 0,034 0,034 0,038 0,038 0,038 	R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0 R 0,0	35 H 35 H 35 H 35 H 35 H 35 H 28 H 30 H 30 H	\$ 0,024 \$ 0,020 \$ 0,030 \$ 0,032 \$ 0,035 \$ 0,015 \$ 0,016 \$ 0,020 \$ 0,025	R (R),025 	D 0,00	06 06 06 055 06 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0,00 	D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	0,20 0,20 0,20 0,20 0,20 0,20	D D D	0,15 0,20 0,15

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE.

Indices simples des prix de détail (d'après le « Moniteur belge »).

(Base: avril 1914, indice 100).

DATES	Anvers	Bruxelles	Gand	Liége	Pour le r	oyaume
	·	Braxenes	Jana	mego	en frpap.	en fror (1)
Année 1926 { plus haut	781	787	753	740	741	106,8
	544	555	523	525	521	122,9 (2)
	651	661	624	616	618	106,4 (2)
Année 1927 { plus haut plus bas moyenne	852	855	811	804	812	117
	793	805	767	754	755	108,8
	823	829	788	778	786	113,2
1927 15 septembre	832	836	793	782	794	114,4
	843	849	804	797	804	115,9
	850	853	810	803	809	116,6
	852	855	811	804	812	117
1928 15 janvier	852	860	816	809	813	117,2
	848	858	810	804	811	116,9
	844	855	805	798	806	116,2
	846	856	806	800	807	116,3
	846	852	801	798	805	116
	854	858	807	805	811	116,9
15 juillet	851	855	807	802	811	116,9
	860	864	817	807	819	118
	868	873	822	818	825	118,9
	876	885	830	831	834	120,2
	888	897	841	842	845	121,8

Indices des prix de gros.

DATES	(Revue d	gique u <i>Travail)</i> vril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base: 1913	Allemagne Base: 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base: 1913
	frpapier.	en fror (1)			
Année 1926 { plus haut	876 556 744 858 837 847 850 837 839 838 841 851 848 848 848	110,3 (2) 131,1 (2) 121,5 (2) 120,6 122,1 121,8 122,5 120,6 120,9 120,8 121,2 122,6 122,2 122,2 122,1 121,6	144 148,2 143,6 139,8 141,4 140,9 142,1 141,4 141,1 140,4 140,9 140,3 141 142,9 143,6	137 118 125,6 140,1 134,9 137,4 137,9 139,7 139,9 140,1 139,2 139 138 138,9 140 144,7	156 147 151,1 151,1 143 146,7 147 149 150 151 149 150 151 151 151 151 152
Juin Juillet Août Septembre Octobre	844 841 831 830 835	121,6 121,2 119,8 119,6 120,	142,6 141,1 142 141 140,3	145,9 147 150 151 152,3	150 151 152 154

⁽¹⁾ Sur la base du taux de stabilisation.

⁽²⁾ Sur la base du cours moyen du dollar à Bruxelles.

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

(30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable.)

		TITRE	S A REVEN	U_FIXE			Titres a revenu variable											
		Emprunts provinces et commun.	Obligat. 4 % impôt 13,20 %	Obligat. 6 % net d'impôt	Tous Titres A REVENU FIXE	Banques		Tramw. ch. de fer économiq. et vicinaux	et	Gaz et é lectricité	Métal- lurgie	Char- bonnages	Zincs, plombs, mines	Glaceries et verrerics	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous Titres A REVENU VARIABLE
Indice par rapp. au mois préc.:						_												
31 octobre 1928	100,8	101,3	102	99,6	100,8	99,6	98,2	98,6	98,6	102,6	95	108,9	96.4	112.8	97,4	87,9	101,1	96,9
3 décembre »	100,6	103,6	102,3	99,3	101,2	95,4	100,5	100,8	101,5	99,5	95,1	93,6	104	103,3	100,2	94.1	99,1	97,7
Indice par rapp. au 1-1-28:		}			,	,		1	,		. ′	- / -				,-	,.	
l ^{er} février	106,2	102,3	99,1	100,2	101,9	103,2	104,1	102,8	108,1	106	107,3	103,5	124,5	112,5	114,4	110	108	107.9
ler mars	110	103,2	100,3	105,8	105	101,5	108,2	109,7	109,8	108,4	122,8	111,2	120,8	102,6	118,5	102	107	107,7
l ^{er} avril	109,7	104,9	99,7	103,3	104,4	123,7	120,9	117,1	132,3	123,8	154,4	136,6	132	105,4	130,7	113,4	108,7	123,5
l ^{er} mai	109,1	106,1	100,2	. 101,4	104	134,4	115,4	131,6	128,5	119	160,9	127,9	124,9	110,5	124,7	123,4	123,4	128,7
l ^{er} juin	106,5	104,2	98,1	102,1	102,5	137,7	110,5	121,2	121,1	111,9	183,4	154,5	120,6	114,5	126,1	126,8	116	129
2 juillet	107,4	104,4	97,3	101,7	102,6	126,1	107,4	114,9	113,8	106,9	174,6	157,7	109,7	114,2	120,4	114	113,6	120,7
ler ноût	109,6	104,8	96,4	102,8	103,2	111,5	104,9	104,6	101,5	102,8	159,2	146	95	105,1	107,8	98	108,4	108,4
3 septembre	109,4	104,5	98,5	104,5	108,2	134	111,4	112,7	119,5	110,5	198,7	150,1	105, 2	114,9	114,2	122	122,5	126,7
ler octobre	109,5	106,5	98,3	105,5	104,8	129,7	118,8	118,6	117,3	111,2	192,9	150,9	116,6	121,9	111,3	107,5	123,1	122,5
31 octobre	110.4	107,9	100,3	105,1	105,6	129,2	116,7	116,9	115,7	114,1	183,3	164,3	112,4	137,5	108,4	94,5	124,5	119,1
3 décembre	111,1	111,8	102,6	104,4	106.9	123,3	117,3	117,8	117,4	113.5	174,3	153,8	116,9	142	108,6	88,9	123,4	116,3

Les méthodes d'élaboration du présent indice ont été exposées en détail dans le Bulletin nº 13, vol. I, IIIme année, du 23 juin 1928, p. 521.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

	Rente 3 p. c., impôt	2º série	Rest. Na 5 p net d'i	. c.	Consolic 6 p impôt	. c.	Congo 4 p impôt	. с.	Congo 4 p net d'i	. с.	net d'ir		920, 5 p. c. boursables 60/500 fr.	d'imp. t	it. de 250	2,5 p. c. net fr. remb. en ou avec lots	impôt 2		5, 5 p. c., b. en 20 ans 1-1-35,
DATES	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend. eu égard au cours seul	Rend. en ten. compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul	Rend. en ten. compte de la prime de remb.		Rend. eu égard au cours seul	Rend. en ten. compte de la durée de l'emprunt
1926 4 janvier	38,—	7,74	56,	8,93	65,—	9,05	54,50	7,19	62,	6,45	320,—	7,81	8,65	162,75	7,68	8,80	_	_	
1927 3 octobre	61,75	4,76	80,	6,25	92,25	6,37	60,-	6,53	68,	5,88	417,50	5,99	6,62	204,25	6,12	6,99		l –	
2 novembre	60,— 59,60	4,90 4,93	78,90 78,75	6,34	90,—	6,53	59,10	6,63	66,	6,06	410,25	6,09	6,75	203,75	6,13	7,—	74,50	6,58	7,59
1928 3 janvier	57,50	5,11	78,50	6,35	91,25 91,—	6,44 6,46	59,90	6,54 6,51	64,40	6,21.	420,—	5,95	6,58	205,—	6,10	6,96	75,25	6,51	7,50
1 février	61,—	4,82	83,75	5,93	96,10	6,12	60,25	6,22	65,10	6,14 5,71	422,50	5,92 5,32	6,54	207,75	6,02	6,87	74,85	6,55	7,56
1 mars	66.—	4,45	86,25	5,80	96,25	6,11	63,— 64,90	6,04	70,— 70,20	5,70	470,— 465,—	5,38	5,83 5,92	225,— 228,—	5,56 5,48	6,33 6,24	81,10 83,85	6,04	6,79
2 avril	67,	4,39	86,50	5,78	97,50	6,03	64,75	6,05	71,90	5,56	448,50	5,57	6,16	222,25	5,62	6,24 6,41	86,50	5,84 5,66	6,49 6,19
1 mai	67,—	4,39	85,	5,88	96.—	6,12	64,40	6,09	72,-	5,56	455.—	5,49	6,06	219,50	5,69	6,49	83,—	5,90	6,59
1 juin	64,75	4,54	83,	6,02	94,75	6,21	64,90	6,04	71,50	5,59	446,	5,61	6,19	217,25	5,75	6,56	80,25	6,11	6,92
2 juillet	65,-	4,52	85,80	5,83	97,55	6.03	63,40	6,18	71,—	5,63	456,	5,48	6,05	229.—	5.46	6,21	81,-	6,05	6,83
1 août	65,—	4,52	86,25	5,80	98,25	5,98	62,—	6,32	70,05	5.71	450,50	5,55	6,13	225,	5,56	6,33	82,—	5,98	6,72
3 septembre	64,25	4,58	86,—	5,81	98,45	5,97	63,—	6,22	70,50	5,67	459.—	5,45	6,-	223,25	5.60	6,38	81,60	6,-	6,77
1 octobre	63,25	4,65	86,25	5,80	98,10	5,99	63,75	6,15	67,—	5,97	463,50	5,39	5,94	225,25	5,55	6,32	81,55	6,01	6,78
31 octobre	62,75	4,69	86,35	5,79	98,60	5,96	65,25	6,01	68,35	5,85	472,50	5,29	5,82	229,—	5,46	6.21	82,—	5,98	6,69
3 décembre	62,50	4,70	86,25	5,80	98.75	5,95	67,50	5.81	68,25	5,86	477,—	. 5,24	5,76	234,—	5,34	6,08	82,50	5,94	6,60

MINES DE HOUILLE

	[
PÉRIODES	Nombre Mo	YEN D'OUV.		•]	PRODUCTION	EN TONNES	PAR BASSIN	1		Nombre moyen	Stocks à la
·	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liége	Campine	TOTAL	de jours d'extrac- tion	fin de la période
1926	110.993 123.326 121.903 121.416	175.544 174.643	5.897.340 487.270	4.521.650 377.630	7.878.230 8.398.990 711.570 711.600	459.490 39.170	464.500	2.462.370 193.660	25.319.570 27.573.550 2.273.800	$rac{25}{26}$.	168.590 1.847.180 1.352.310
Octobre	122.720 126.194 123.279 121.418	175.027 178.847 174.317 171.097	485.570 479.040 512.860 526.640	390.680 377.070 386.450 396.090	707.670 655.880 679.230 699.950	38.490 36.620 35.470 35.900 36.800	473.630 481.480 487.270 509.900 512.190	191.890 213.490 221.400 235.020 236.420	$egin{array}{c} 2.315.510 \ 2.256.130 \ 2.359.360 \end{array}$	25 24 25	1.536.470 1.686.080 1.827.820 1.847.180 1.781.410
Février Mars Avril Mai Juin	119.255 117.118 115.680 114.308 112.313	168.501 165.888 164.181 163.051 160.581	454.390 535.800 466.160 464.650 508.000	371.290 402.460 367.940 361.830 381.330	677.590 756.340 659.640 662.640 705.260	34.580 40.120 35.280 35.140 36.950	494.260 530.650 467.870 473.430 500.890	228.030 250.540 226.150 230.470 245.620	2.515.910 $2.223.040$ $2.228.160$	23,8 26,9 23,9 24	1.816.940 1.793.100 1.694.130 1.512.080
Juillet	108.735 108.915 107.429 109.718	156.310 155.285 154.382 157.137	474.300 492.140 456.900 509.870	356.190 365.360 356.660	645.050 657.020 646.440 702.650	34.800 35.820 35.590 37.680	476.590 454.620 451.650 505.000	233.530 243.610	2.220.460 2.248.570 2.174.970	25,8 25 25,6 24,7 24,7	1.418.600 1.442.860 1.468.320 1.401.100 1.236.920

į.	Со	KES	Agglo)mérés	Hauts	Métallurgie. — Production en tonnes					
PÉRIODES	Production (tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (tonnes)	Nombre d'ouvriers	fourneaux en activité	Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Zinc brut
Moyennes mensuelles: 1926 1927 1927 Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1928 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre.	448.880 449.710 469.420 455.800 471.230 451.700 465.160 488.980 455.480 495.330 480.990 506.140 489.250 501.250 504.710 491.700 497.940	5.824 5.833 5.840 5.731 5.744 5.757 5.794 5.924 5.892 5.886 5.938 5.977 5.916 5.911 5.903 5.922 5.932	179.179 140.583 156.790 155.100 136.900 133.570 142.850 155.090 148.740 163.360 147.510 150.050 166.540 160.660 168.990 174.670 185.430	1.432 1.271 1.315 1.268 1.242 1.238 1.225 1.335 1.137 1.170 1.124 1.143 1.171 1.181 1.160 1.171 1.177	56 55 55 55 55 55 55 55 56 56 56 56	283.272 312.617 316.690 308.800 322.230 313.090 316.870 314.580 302.000 326.720 313.220 328.810 321.030 324.340 328.590 325.080 344.200	274.118 300.402 317.110 280.940 302.690 299.900 301.480 306.000 300.950 316.710 295.690 316.210 320.220 310.700 332.270 321.670 346.700	7.562 8.043 8.580 8.930 9.370 9.040 9.210 9.650 9.460 9.570 9.420 8.950 9.260 8.960 9.840 9.160 9.650	231.808 255.185 254.880 257.190 264.410 260.330 272.460 277.870 260.290 277.070 259.090 276.250 291.750 267.350 293.180 282.710 309.600	13.159 13.885 12.910 12.690 13.350 15.460 15.150 14.330 14.700 16.590 12.900 14.590 14.450 13.310 14.300 13.310 15.700	15.923 16.803 16.260 15.610 17.010 17.130 18.050 17.860 16.790 18.030 17.050 15.840 16.990 17.290 17.070 16.810

⁽¹⁾ Statistique du ministère de l'industrie et du travail, publiée par la « Revue du Travail ».

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

		Assurés	EN ÉTAT	T DE CHO		J DERNIE	R JOUR		TOTAL	DES JOUI	nées pe	RDUES
		Chiffres	absolus		Moye	enne pou	r cent ass	surés				
MOIS	Chôn com		Chôm interm		Chôn com		Chômage a a		b	b .		
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927
Octobre Novembre Décembre	8.088 8.217 15.804	$8.746 \\ 8.595 \\ 22.526$	14.907	20.909	1,4	1,4 1,4 3,6	2,2 2,5 3,-	3,5 3,4 5,6	108 101 163	112 120 240	1,80 $1,67$ $2,72$	1,86 2,— 4,—
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre	15.920 13.856 11.294 10.947 9.146 8.323 7.850 7.542 8.595	4.922 4.062 3.709 4.471 3.397	22.123 18.888 21.351 22.983 20.098 23.953	24.902 17.108 17.769 22.574 19.115 23.768 23.888	2,3 1,8 1,8 1,5 1,4 1,3 1,2	2,2 1,2 0,8 0,8 0,7 0,6 0,7 0,5 0,6	5,1 3,6 3,1 3,5 3,8 3,3 3,9 4,1 3,5	5,3 4,- 2,7 2,8 3,6 3,- 3,8 3,8 3,3	206 187 141 143 135 115 131 117 121	208 133 93 85 77 78 93 94 87	3,43 3,12 2,36 2,38 2,25 1,92 2,18 1,95 2,03	3,48 2,22 1,56 1,41 1,29 1,30 1,52 1,57 1,44

a) Par mille assurés et par semaine.

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

		NAV	GATION	MARITI	ME		NĄVIG	ATION I	NTÉRIE	URE
PÉRIODES		Entrées			Sorties		Ent	RÉES	Sor	ries -
THRODES	Nombre de	Tonnage en milliers	Tonnage moyen tonnes	Nom	bre de na	vires	Nombre de	Capacité en milliers	Nombre de	Capacité en milliers de stères
	navires	de tonnes de jauge	de jauge	chargés	sur lest	Ensemble	bateaux	de stères	bateaux	
1926 Moyenne mensuelle 1927 Moyenne mensuelle		1.900 1.958	1.965 2.057	842 815	125 142	967 957	3.490 3.653	1.002	3.110 3.621	953 996
1927 Septembre Octobre Novembre Décembre 1928 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre	959 933 941 942 893 1.024 979 985 744 801 1.013 985	2.004 2.055 1.892 1.999 2.077 1.799 2.089 1.996 2.038 1.579 1.659 2.089 2.045 2.005	2.070 2.143 2.028 2.124 2.205 2.015 2.040 2.039 2.069 2.122 2.072 2.062 2.077 2.090 2.190	813 824 789 803 793 782 924 794 867 616 885 820 836 777	143 150 142 167 109 114 156 117 122 133 151 157 161	956 974 931 970 902 896 1.080 911 1.004 769 749 1.036 977 997 923	3.775 3.909 3.478 3.259 3.245 3.293 3.843 3.321 3.455 3.474 3.665 3.957	1.015 1.072 980 954 949 915 1.010 964 984 937 924 1.098	3.687 3.838 3.561 3.258 3.300 3.387 3.868 3.184 3.441 3.559 3.613 3.931	942 1.061 1.005 950 953 931 1.091 897 942 946 923 1.081

⁽¹⁾ Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

o) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

⁽¹⁾ Statistique du ministère de l'industrie et du travail, publiée par la « Revue du Travail ».

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base: moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

	Grands magasins						Alimen Magas succur	sins à		Coopératives et magasins patronaux				
DATE	Vêter	nents	Ameub	lement	Articl ménage e		Alimen	tation	Boular	ngerie	Alimer	ntation	. Vête	ments
	1927	1928	1927	. 1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	85 76 102 110 111 115 81 76 101 116 101 126	90 91 130 119 122 130 92 79 105 (1) 153	86 85 100 98 92 110 79 75 110 106 113 146	112 106 122 116 115 145 101 92 120 (1) 137	81 92 90 82 80 140 98 91 105 90 92 160	95 121 115 94 98 149 96 105 116 (1) 120		104 99 112 108 113 113 117 121 116 127		97 91 105 96 101 105 98 95 89 (1) 96		113 105 118 108 107 118 116 113 115 (1) 126		133 117 145 130 123 111 106 102 121 (1) 151

⁽¹⁾ Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

	Gros bétail (Bœufs, taureaux) vaches, génisses	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
		No	mbre de bêtes ubati	ues.	. •
Moyenne mensuelle 1926	11.573 8.772	774 628	12.886 11.032	$20.775 \\ 20.505$	6.919 7.050
1928 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre	$\begin{array}{c} 9.941 \\ 10.036 \\ 10.036 \\ 9.589 \\ 11.066 \\ 8.765 \\ 9.294 \\ 12.864 \\ 11.302 \end{array}$	756 667 649 458 520 352 493 753 821	10.028 10.618 12.310 12.463 16.397 13.993 13.188 16.214 11.840	21.309 21.270 19.663 19.278 23.076 18.775 18.929 22.185 20.742	8.484 5.365 4.014 3.516 3.976 3.144 2.825 5.289 9.436

		AUTORISATION	S DE BATIR (1)	
<u> </u>	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Agglomération bruxelloise :				
Anderlecht Bruxelles Etterbeek Forest Ixelles Jette Koekelberg Molenbeek-Saint-Jean Saint-Gilles Uccle Watermael-Boitsfort Woluwe-Saint-Lambert	$ \begin{array}{c} 115 \\ 23 \\ 7 \\ 10 \\ 12 \\ 18 \\ 1 \\ 14 \\ 3 \\ \hline 11 \\ 6 \end{array} $	2 1 1 	7 139 12 11 35 19 10 60 45 7 8	$ \begin{array}{r} 122 \\ 164 \\ 20 \\ 21 \\ 48 \\ 37 \\ 11 \\ 74 \\ 49 \\ \hline 18 \\ 14 \\ \end{array} $
Anvers	13 28 22	1 2	280 90	294 28 114
Octobre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre	283 159 216 319 263 308 345 260 377 287	8 6 8 8 10 15 22 8 15 5	723 488 608 767 655 928 903 629 734 682	1.014 653 832 1.094 928 1.250 1.270 897 1.126

⁽¹⁾ Les communes de Schaerbeek et d'Uccle n'ont pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

TIONS DE CONCORDAT PREVENTIF A LA FAILLITE PUBLIEES AU MONITEUR DU COM-MERCE BELGE.

Date	Nom	BRE DE
DE	faillites	concordats homologués
Du 16 au 30 novembre 1928 Depuis le 1° janvier 1928 Du 1° janvier au 2 dé- cembre 1927	14 453 463	106

DECLARATIONS DE FAILLITE ET HOMOLOGA- | RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE PEN-DANT LE MOIS DE:

	Août 1928	Septembre 1928	Octobre 1928
Nombre total des effets présentés Montant total des effets présentés Nombre des effets impayés Montant des effets impayés Pourcentage du nombre des effets refusés Pourcentage des capitaux	110.867	114.093	119.478
	683.242.000	700.600.000	737.554.000
	6.205	6.191	6.215
	16.646.000	17.049.000	16.722.000
	5,60 %	5,43 %	5,20 %
	2,44 %	2,43 %	2,27 %

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	1-12-1927	15-11-1928	22-11-1928	29-11-28
Encaisse .					
Or	(4) 306.377	3.535.169	4.140.468	4.141.004	4.146.884
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.188.222	2.674.083	2.576.797	2.692.806
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2. 530.048	3.044.978	3.039.794	3.184.288
Avances sur fonds publics	57.901	203.313	2 50.363	165.569	199.485
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal			ł	,	
du 25-10-26).		2.000.000	1.830.158	1.829.648	1.829.799
PASSIF		•			
Billets en circulation	1.049.762	10,080.870	11.418.600	11.317.850	11.529.746
Comptes Courants particuliers	88.333	300.207	509.311	419.914	423.135
Compte Courant du Trésor	14.541	90.186	40.039	39.588	120.708
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	10.471.263	11.967.950	11.777.3/32	12.073.589
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	54,66 %	56,94 %	57,04 %	56,65 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,- %	4,50 %	4, %	4, %	4, %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	6,— %	5,50 %	5,50 %	5,50 %
(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».		·			

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires

	ENCA	ENCAISSE Traites		Avances sur	Bons du Trésor belge et autres fonds publics		COMPTES	COURANTS	Total des
	0r	Traites et disponibilités or s/l'étranger	sur la Belgique et s/l'étranger	fondspublics	(arrêté royal du 25-10-26)	circulation	Particuliers	Trésor	Engagements à vue
Année 1927	3.271.424	2.215.241	2.447.225	171.199	1.998.846	9.566.723	491.814	92.131	10.150.668
1927 Septembre .	3.325.955	2.319.186	2.475.271	190.984	2.000.000	9.892.999	366.748	101.746	10.361.493
Octobre	3.395.435	2.310.382	2.514.823	198.275	2.000.000	10.006.471	378.985	70.003	10 455.459
Novembre	3.474.871	2.232.377	2.518.161	200.069	2.000.000	9.964.657	352.659	128.846	10.446.162
Décembre	3.565.415	2.332.533	2.694.372	168.322	1.988.000	10.060.663	599.891	97.894	10.758.448
1928 Janvier	3.687.022	2.461.619	2.835.695	167.704	1.970.000	10.337.819	766.185	70.759	11.174 763
Février	3.713.202	2.318.077	2.708.861	201.452	1.940.000	10.400.390	443.194	116.405	10.959.989
Mars	3.744.928	2.222.732	2.610.109	248.473	1.941.736	10.411.954	335.591	100.388	10.847.933
Avril	3.786.168	2.305.807	2.689.132	256.951	1.952.364	10.571.768	390.191	86.789	11.048.748
Mai	3.865.992	2.334.364	2.747.627	302.816	1.955.544	10,649.341	469.118	130.717	11.249.176
Juin	3.964.725	2.255.917	2.793.167	244.287	1.934.032	10.521.605	606.133	92.499	11.220.237
Juillet	4.010.797	2.313.042	2.753.029	235.006	1.921.337	10.702.027	495.782	109.900	41.307.709
Août	4.020.302	2.401.529	2.757.702	286.571	1.900.666	10.964.495	373.905	108.316	11.446.716
Septembre .	4.032.893	2.506.760	2.887.167	265.927	4.883.673	11.084.144	447.324	107.499	11.638.967
Octobre	4.047.148	2.598.960	2.990 503	267.628	1.861.306	41.363.305	360.849	88.084	11.812.238
Novembre	4.131.551	2.660.544	3.075.364	209.203	1.831.120	11.422.590	449.883	. 62.052	11.934.526

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	1-12-1927	15-11-1928	22-11-1928	29-11-28
Encaisse .					
0r	(1) 306.377	3.535.169	4.140.468	4.141.004	4.146.884
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.188.222	2.674.083	2.576.797	2.692.806
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2. 530.048	3.044.978	3.039.794	3.184.288
Avances sur fonds publics	57.901	203.313	250.363	165.569	199.485
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26).	_	2.000.000	1.830.158	1.829.648	1.829.799
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	10.080.870	11.418.600	11.317.850	11.529.746
Comptes Courants particuliers	88.333	300.207	509.311	419.914	423.135
Compte Courant du Trésor.	14.541	90.186	40.039	39.588	120.708
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	10.471.263	11.967.950	11.777.3/32	12.073.589
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	54.66 %	56,94 %	57,04 %	56,65 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5, %	4,50 %	4, %	4,— %	4,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5, %	6, %	5,50 %	5,50 %	5,50 %
(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».					

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires

	ENCA	AISSE	Portefeuille effets	Avances	Bons du Trésor belge et autres fonds publics		COMPTES	COURANTS	Total des
	0r	Traites et disponibilités or s/l'étranger	sur la Belgique et s/l'étranger	fondspublics	1 /	circulation	Particuliers	Trésor	Engagements à vue
Année 1927	3.271.424	2.215.241	2.447.225	171.199	1.998.846	9.566.723	491.814	92.131	10.150.668
1927 Septembre .	3.325.955	2.319.486	2.475.271	190.984	2.000.000	9.892.999	366.748	101.746	10.361.493
Octobre	3.395.435	2.310.382	2.514.823	198.275	2.000.000	10.006.471	378.985	70.003	10.455.459
Novembre	3.474.871	2.232.377	2.518.161	200.069	2.000.000	9.964.657	352.659	128.846	10.446.162
Décembre	3.565-415	2.332.533	2.694.372	168.322	1.988.000	10.060.663	599.891	97.894	10.758.448
1928 Janvier	3.687.022	2.461.619	2.835.695	167.704	1.970.000	10.337.819	766.185	70.759	11.174 763
Février	3.713.202	2.318.077	2.708.861	201.452	1.940.000	10.400.390	443.194	116.405	10.959.989
Mars	3.744.928.	2.222.732	2.610.109	248.473	1.941.736	10.411.954	335.591	100.388	10.847.933
Avril	3.786.168	2.305.807	2.689.132	256.951	1.952.364	10.571.768	390.191	86.789	11.048.748
Mai	3.865.992	2.334.364	2.747.627	302.816	1.955.544	10.649.341	469.118	130.717	11.249.176
Juin	3.964.725	2.255.917	2.793.167	244.287	1.934.032	10.521.605	606.433	92.499	11.220.237
Juillet	4.010.797	2.313.042	2.7:\3.029	235.006	1.921.337	10.702.027	495.782	109.900	11.307.709
Août	4.020.302	2.401.529	2,757,702	286.574	1.900.666	10.964.495	373.905	108.316	11.446.716
Septembre .	4.032.893	2.506.760	2.887.167	265,927	1.883.673	11.084.144	447.324	107.499	11.638.967
Octobre	4.047.148	2.598.960	2.990 503	267.628	1.861.306	41.363.305	360.849	88.084	11.812.238
Novembre	4.131.551	2.660.544	3.075.364	209.203	1.831.120	11.422.590	449.883	. 62.052	11.934.526

BANQUE D'ANGLETERRE

·· (En milliers de £)

ACTIF	27-12-1913	1-12-1927	21-11-1928	28-11-1928
Encaisse métallique Or (Issue Depart'). Monnaies d'or et d'argent (Bkg Dt) Placements du « Banking Departt » (valeurs garanties par l'Etat descomptes et avances de l'autres valeurs de l'autres de	32.045 1.053 47.429 11.199 35.930	148.593 1.325 98.630 41.275 57.355	161.214 871 83.097 48.340 34.757	459.089 757 85.981 52.180 13.586 20.215
PASSIF				
Billets en circulation	29.364 9.421 42.091	136.904 18.372 95.186	132.802 14.898 99.475	367.001 21.452 99.567
Taux officiel d'escompte	5, %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

ACTIF	31-12-1913	30-11-1927	23-11-1928	30-11-1928
Encaisse or	1.469.971	4.856.990	2.573.480	2.623.494
Devises admises dans la couverture des billets	276.832 1.490.749 94.473	282.440 54.666 2.482.824 86.301	190.462 106.401 1.759.053 36.558	473.059 89.737 2.211.490 113.133
PASSIF	0.000.440		1 0 10 0 00	
Billets en circulation	2.593.445 793.120	4.181.252 484.618	$4.043.265 \\ 588.720$	$4.724.024 \\ 473.395$
Rapports: a) de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue. b) de l'encaisse métallique (or et	_	45,85 %	59,67 %	53,81 %
monnaies divisionnaires) à l'en- semble des engagements à vue . Taux d'escompte officiel	42,72 % 5,— %	40,97 % 7,— %	57,86 % 7,— %	52,20 % 7,— %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

ACTIF	25-6-1928	16-11-28	23 11-28
Encaisse-or (monnaies et lingots)	28.934.885	30.851.840	31.213.824
Disponibilités à vue à l'étranger	15.984.601	13.889.678	13.608.600
Devises en report	9.777.768	1.493.474	1.433.994
Portefeuille commer et d'effets publics:			
effets de commerce escomptés :			
sur la France	2.955.454	3.794.292	4.800.980
sur l'Etranger	16.969	48.595	62.300
effets négociables achetés à l'étrang ^r	10.544.906	18.770.144	18.788.753
Avances sur titres	1.846.774	2.202.902	2.122.633
Bons négociables de la caisse autonome			
d'amortissement	5.930.000	5.930.000	5.930.000
Prêts sans intérêts à l'Etat	3.200.000	3.200.000	3.200.000
. PASSIF			*
Billets au porteur en circulation	58.772.461	61.410.066	60.998.539
Comptes courants créditeurs :			
du Trésor Public	5.078.689	8.134.170	8.013.635
de la caisse autonome d'amortissem ^t	1.934.117	5.025.565	5.021.966
comptes courts, comptes de dépts de			
fonds, disposit ^{ns} et autres engage-			
ments à vue	5.744.443	5.629.421	7.031.874
Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble			
des engagem ^{ts} à vue	40,45 %	38,47 %	38,50 %
Taux d'escompte officiel	3,50 %	3,50 %	3,50 %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P. B.)

ACTIF	27-12-1913	28-11-1927	19-11-1928	26-11-1928
Encaisse métallique	160.506	417.727	456.786	456.750
Portefeuille effets :				
s/ la Hollande · · · ·	67.504	151.729	82.560	73.711
s/ l'Étranger	14.300	145.136	494.669	206.757
Avances s/nantissements	86.026	131.388	103.066	98.354
Compte du Trésor (débiteur)	9.235	-	-	-
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	811.211	824.521	818.295
Comptes courants:		00.070	00 880	90.400
particuliers	4.333	29.979	32.556	32.123
du Trésor (créditeur)		37.461	4.245	6.499
Assignations de banque	1.522	424	318	235
Rapport de l'encaisse métallique aux				
engagements à vue	50.39 %	47.52 %	53.01 %	53,29 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

A CITATO	31-12-1913	30-11-1927	23-11-1928	30-11-1928
ACTIF Encaisse métallique (or et argent) Disponibilités « or » à l'étranger Portefeuille effets sur la Suisse Avances sur nantissements	190.791	515.529	517-679	517.058
	23.844	51.926	260-409	262.452
	146.546(1)	291.938(1)	147-398	138.769
	28.256	50.757	55-429	58.406
Correspondants	_	23.285	27.768	49.764
PASSIF Billets en circulation Autres engagements à vue Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue Taux d'escompte officiel	313.821	840.834	816.951	878.163
	58.930(2)	96.449(2)	150.381	109.280
	51,19 %	55,— %	53,52 %	52,36 %
	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

- (1) Y compris les effets sur l'étranger.
- (2) Y compris les engagements à terme.

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	10-11-1927	31-10-1928	10-11 - 1928
ACTIF Encaisse métallique	430.632	611.902	611.973
Avoirs à l'Étranger, devises et monnaies	400.002	011.302	011.515
étrangères	917.951	. 481.652	486.515
Total de la réserve	4.348.583	1.093.554	1.098.488
Avoirs à l'Étranger, devises et monnaies	18 O.17	196.872	199.127
étrang. ne servant pas de couverture Portefeuille effets	45.247 430.378	640.241	625.347
Avances s/titres	54.703	86.489	84.553
» à l'Etat · · · · · · ·	25.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation	889.256	4.313.080	1.239.915
Exigibilités à vue (y compris le cte ct	279.144	475.615	541.637
du Trésor)	219.141	413.013	341.031
semble des engagements à vue	115,42 %	61,14 %	61,66 %
Rapport de l'encaisse métallique à			
l'ensemble des engagements à vue	36,86 %	34,21 %	34,35 %
Taux d'escompte officiel	8, %	8, %	8, %

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

4 OFFICE	16-11-1927	7-11-1928	14-11-1928
ACTIF Réserves « Or »	2.889.440	2.642.767	2.659.132
	437.195	125.600	128.968
	3.026.635	2.768.367	2.788.100
	367.436	957.390	857.539
	333.807	448.645	474.400
	704.794	222.682	222.339
PASSIF Billets en circulation (Fed. Res. Notes) Dépôts	1.706.436	1.749.409	4.732.054
	2.565.993	2.384.709	2.405.720
	2.499.978	2.329.820	2.364.508
	66.015	54.889	41.212
	70,8 %	67,1 %	67,4 %
	3,50 %	5,— %	5,— %

BANQUE D'ITALIE (En milliers de lires)

\1	m minicis de i	11 (3)		
. A OFFICE	31-42-4943	10-11-1927	31-10-1928	10-11-1928
ACTIF Encaisse or	1.107.633	1.173.638	5.054.893	5.051.897
	94.607	94.403	-	_
 argent	34.001	34.400		
dans la couverture des billets	88.988	1.634.367	6.125.251	6.038.374
Total de la réserve	1.291.228	2.902.408	11.177.144	11.090.267
	505.968	3.979.054	3.470.308	3.497.038
Effets sur l'Italie	126.063	1.400.375	2.028.113	1.750.496
Avances sur nantissements	120.005	4.227.148	2.020.110	1.100.490
» à l'Etat	CO COP	296.017	263.586	263.050
Comptes courants (débiteurs)	63.605	290.017	200.000	205.050
PASSIF				
Billets en circulation	1.764.433	18.008.870	17.235.813	17.100.330
Assignations s/la Banque			596.841	470.161
Comptes courants productifs	207.885(1)	3.416.902(1)	1.722.652	1.613.062
Compte courant du Trésor	158.831	666.948	300.000	300.000
Rapports:				
a) de la réserve totale à l'ensemble				
des engagements à vue	60,59 %	13,32 %	56,29 %	56,92 %
b) de l'encaisse métallique à l'en-			,	
semble des engagements à vue .	56,41 %	5,82 %	25,44 %	25,93 %
Taux d'escompte officiel	5,50 %	7,— %	5,5 %	5,50 %
raun a obcompto omoror	-,	-, 10	- 1	,

(1) Y compris les « debiti a vista » et les « conti correnti passivi ».